

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(47^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 2 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5217)

M. le président.

1. **Expiration du délai prévu pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique** (p. 5217).

2. **Communication hebdomadaire du Gouvernement** (p. 5217).

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

MM. Robert Pandraud,
Charles Josselin,
Patrick Hoguet,
Jean-Pierre Soisson,
Maxime Gremetz.

3. **Accords internationaux en matière de droit d'asile.** - Suite de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle (p. 5223).

EXPLICATIONS DE VOTE

MM. Raymond-Max Aubert,
Georges Hage,
Jean-Jacques Hyest,
Martin Malvy.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi constitutionnelle.

Suspension et reprise de la séance (p. 5225)

4. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5225).

INTÉRIEUR (suite)

Réponses de M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire; et de M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales; aux **questions** de: MM. Serge Poignant, Eric Raoult, Alain Danilet, Christian Estrosi, Gilbert Meyer, Bernard Derosier, Julien Dray, Mmes Véronique Neiertz, Monique Papon, MM. François Rochebloine, Jean-Marie André, Georges Chavanes, Rudy Salles, André Rossi, Aloyse Warhouver, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, Frantz Taittinger, Serge Charles, Gilles Carrez, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Pierre Pierre-Bloch.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 5236).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue, est reprise à seize heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commission ou de groupe de travail. C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués : la commission des affaires culturelles, la commission de la défense nationale, la commission de la production, la commission *ad hoc* chargée d'examiner une demande de levée d'immunité parlementaire, la commission d'enquête sur les délocalisations, la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, ainsi que deux groupes d'études.

Il y avait également des réunions de groupes politiques, et cela me donne l'occasion, madame le ministre d'Etat, de vous présenter les excuses de l'Assemblée nationale.

1

EXPIRATION DU DÉLAI PRÉVU POUR LA DÉCLARATION D'APPARTENANCE À UN PARTI OU À UN GROUPEMENT POLITIQUE

M. le président. Je rappelle qu'en application de la loi relative à la transparence financière de la vie politique, le délai prévu pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique expire ce soir.

2

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le 29 octobre s'est tenue à Bruxelles une réunion extraordinaire du Conseil européen. Cette réunion a été demandée au printemps dernier par l'Allemagne, soutenue en cela par la France. Pourquoi rassembler les chefs d'Etat et de gouvernement de

manière exceptionnelle alors que la session ordinaire du Conseil européen, sous présidence belge, est prévue dans six semaines ? Plusieurs raisons expliquent la tenue de ce sommet.

Tout d'abord, la date d'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne était le 1^{er} novembre. Il convenait de saluer l'événement après le dépôt des derniers instruments de ratification, il y a quelques jours, par l'Allemagne. De plus, le traité est signé depuis le 7 février 1992. Depuis lors, la crise économique frappe le monde et tout particulièrement l'Europe, répandant le fléau du chômage sur notre continent comme jamais auparavant. Un vaste débat public a été conduit dans tous les états membres. Il a été beaucoup et partout question de l'Europe. Chacun a pu s'exprimer librement, ce qui est l'apanage de la démocratie. Mais au climat de scepticisme ambiant, un nouvel élément s'est ajouté, ce que d'aucuns ont appelé l'euro-scepticisme. Force est de constater que les événements monétaires de cet été ont encore renforcé ce désenchantement à l'égard de la construction européenne.

Il était donc nécessaire de réagir, de prendre acte qu'un fait nouveau allait intervenir et de prouver à l'opinion publique, par des décisions concrètes dans des domaines précis, que la Communauté européenne réagissait de manière positive et constructive.

Telle était l'ambition de cette réunion du Conseil européen. Il a été soigneusement préparé par le Gouvernement, grâce, notamment, à une initiative franco-allemande qui a pris la forme d'une lettre du Président de la République et du chancelier Kohl au président du Conseil et qui contenait diverses propositions. Elles ont, pour l'essentiel, été reprises dans les conclusions du Conseil européen extraordinaire de Bruxelles, vendredi dernier.

Nos objectifs ont donc été atteints. Les décisions prises à cette occasion tendent toutes à prouver que l'Union européenne va maintenant consacrer son énergie à répondre aux besoins de paix, de sécurité, de solidarité ressentis par tous les Européens. Ce sommet de Bruxelles a été conclusif et utile. L'analyse des décisions adoptées en témoigne.

En premier lieu, il a été mis fin à une querelle qui empoisonnait l'atmosphère des débats communautaires depuis de longs mois, la question des sièges des organes et institutions non encore attribués.

La France a obtenu la confirmation officielle du siège du Parlement européen à Strasbourg.

M. Jean-Luc Reitzer. Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Certes, cette reconnaissance avait été actée à Edimbourg, en décembre 1992, mais, depuis lors, nous avons constaté dans la pratique une certaine dérive dans l'application des décisions prises à cette époque.

M. Jean-Luc Reitzer. Exact !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Le Conseil européen de Bruxelles a donc, à la demande de la France, affirmé la

nécessité de respecter tous les éléments de la décision d'Edimbourg. En termes concrets, il s'agit du nombre de sessions plénières, y compris les sessions budgétaires.

Le Gouvernement demeurera vigilant quant à la mise en œuvre de cette décision par le Parlement européen. Il n'hésitera pas à recourir, le cas échéant, à toutes les possibilités que lui offre le traité pour que les décisions du Conseil européen soient correctement et totalement appliquées.

M. Jean-Luc Reitzer. Très bien !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. L'Institut monétaire européen, future banque centrale européenne, aura son siège à Francfort. Le choix a été difficile ; beaucoup y voyaient des inconvénients. Si le choix du siège est important, il n'est pas pour autant déterminant quant aux conséquences pour les autres places financières. L'essentiel réside dans les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'union monétaire, tâches auxquelles les institutions monétaires devront s'atteler dans les prochains mois.

Pour les autres institutions, le Conseil européen a décidé d'installer l'Agence européenne pour l'environnement à Copenhague, la Fondation européenne pour la formation à Turin, l'Office d'inspection vétérinaire et phytosanitaire à Dublin, l'Observatoire européen des drogues à Lisbonne, l'Agence européenne d'évaluation des médicaments à Londres, l'Agence pour la santé et la sécurité du travail en Espagne, l'Office de l'harmonisation du marché intérieur, c'est-à-dire essentiellement l'office des marques, des dessins et des modèles, en Espagne, Europol à La Haye et le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle à Athènes.

A la différence de la France, de la Belgique et du Luxembourg, les Etats membres dans lesquels seront implantés les nouvelles agences n'hébergeaient jusqu'à présent aucune institution de la Communauté. Cette décision sur les sièges était attendue car elle était nécessaire au démarrage de ces institutions. Elle prouve aussi l'esprit de compromis qui a présidé aux débats et atteste de la réalité du consensus communautaire dans le processus décisionnel.

En deuxième lieu, le Conseil européen a voulu mettre en œuvre rapidement des actions prioritaires dans les trois domaines du traité sur l'Union.

Premier domaine : l'union économique et monétaire. La deuxième phase de l'union économique et monétaire commencera le 1^{er} janvier 1994. Les critères et calendriers prévus seront respectés. M. Lamfalussy a été désigné à la tête de l'Institut monétaire européen.

Deuxième domaine : la politique étrangère et de sécurité commune. Des actions communes ont été prévues.

Tout d'abord, en ce qui concerne la Yougoslavie, pour la recherche d'une solution politique et sous l'aspect humanitaire. Un appel très solennel a été lancé par « le Conseil aux différentes parties concernées pour qu'elles garantissent l'acheminement de l'aide humanitaire. C'est donc le préalable. Ensuite, le Conseil européen s'est engagé à renforcer son action humanitaire par un « accroissement de l'effort financier, l'identification et la remise en état d'itinéraires privilégiés, notamment vers Sarajevo, et par l'utilisation de tous les moyens appropriés afin de soutenir l'acheminement de l'aide humanitaire ». Les détails de cette action commune seront définis par les ministres des affaires étrangères.

Par ailleurs, le Conseil européen étudie un texte sur la promotion de la stabilité et de la paix en Europe sur la base du mémorandum présenté avant l'été par le Premier ministre. Ce projet de pacte de sécurité sera un élément essentiel de cette action commune. C'est là un succès pour la France.

Enfin, le Conseil européen a fixé les orientations générales pour des actions communes dans trois autres domaines prioritaires de la politique étrangère et de sécurité commune : le soutien financier au processus de paix au Proche-Orient ; une aide au processus de transition démocratique et multiraciale en Afrique du Sud ; un soutien au processus en cours en Russie, notamment par l'envoi d'observateurs lors des prochaines élections.

Troisième domaine : les affaires intérieures et de justice. Beaucoup de développements importants sont à attendre dans les prochains mois pour ces matières. En effet, il s'agit de questions sensibles et essentielles pour donner aux citoyens l'assurance que la création d'un espace sans frontières ne se fera pas au détriment de la sécurité. Au contraire, l'Europe réussira et sa crédibilité se renforcera si elle parvient à prouver concrètement et efficacement qu'elle est apte à offrir plus de sécurité à ses ressortissants.

Aussi, le conseil des ministres de l'intérieur et de la justice, créé par le traité sur l'Union européenne, se réunira prochainement. Le Conseil européen lui a fixé un programme de travail important, notamment pour assurer la mise en place rapide d'Europol et pour préparer des actions communes contre le trafic de la drogue, le blanchiment de l'argent des activités illicites et le crime organisé.

En troisième lieu, le Conseil européen a parlé de questions économiques. Certes, sa session ordinaire du mois de décembre sera, pour l'essentiel, consacrée à la stratégie en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi. Mais, dans la situation actuelle, il ne pouvait passer sous silence, même si ce n'était pas l'objet de sa réunion extraordinaire, les problèmes économiques. A cet égard, il a confirmé les orientations définies par les ministres des affaires étrangères le 20 septembre et le 4 octobre dernier, sur les négociations du GATT. Ce faisant, il a rappelé sa volonté de parvenir à « un accord global, durable et équilibré » dans le cadre du mandat qui a été donné par le Conseil à la Commission. Ainsi les préoccupations françaises, partagées par la plupart de nos partenaires, ont été reprises à son compte par le Conseil européen. Celui-ci a fait siennes les conclusions que les deux conseils des ministres des affaires étrangères avaient adoptées et qui correspondent aux souhaits et aux intérêts légitimes de la France dans ces négociations ; c'est un élément encourageant.

Toujours sur le plan économique, le Conseil européen, sans attendre les résultats de sa session de décembre, a décidé de renforcer les mesures prises à Edimbourg et ainsi d'appuyer les premiers signes de reprise qui commencent à se manifester. A ce titre, il a élargi les critères pour le choix des projets pouvant être financés par « la facilité d'Edimbourg » : mécanismes de prêts de la Banque européenne d'investissement dotée de 8 milliards d'ECU, à l'équipement du secteur des transports à la production d'énergie et à la rénovation urbaine. De plus, un mécanisme de bonification d'intérêts en faveur des PME sera mis en place pour permettre une amélioration de leurs conditions de financement.

Enfin, le Gouvernement vient de soumettre à autorisation de ratification par votre assemblée l'acte constitutif du Fonds européen d'investissement qui disposera

d'un capital de 2 milliards d'ECU. A terme, ce fonds pourra permettre de réaliser jusqu'à 20 milliards d'investissements au profit des PME et grandes infrastructures de transports européens.

En définitive, ces décisions permettront d'accélérer la mise à disposition de cet argent pour soutenir l'économie et relancer la croissance.

Pour être complet dans la description des résultats du Conseil européen du 29 octobre 1993, il convient de signaler que le Conseil a rappelé que le traité sur l'Union offre de nouvelles bases pour la politique sociale et qu'il entend les utiliser. De même, le comité des régions...

M. Pierre Mazeaud. Ah ! le comité des régions !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. ... créé par ce traité tiendra sa première réunion avant le 15 janvier 1994.

Enfin, les prochaines élections au Parlement européen auront lieu du 9 au 12 juin 1994. Elles permettront à chacun de participer dans son pays de résidence, quelle que soit sa nationalité, à la construction de l'Europe.

Voilà brièvement énumérées, mesdames, messieurs les députés, les principales conclusions et décisions du Conseil européen. Vous voyez que cette réunion aura été utile et productive.

Ne se contentant pas de déclarations d'intention ou de plaidoyers généraux sur la construction européenne, les chefs d'Etat et de gouvernement, bien au contraire, se sont efforcés par la prise de décisions concrètes, précises et significatives, de transmettre à l'opinion publique un message d'espoir et de confiance.

Le traité sur l'Union est mis en place. Il faut maintenant utiliser ce cadre pour travailler et c'est dans cet esprit que les décisions que je vous ai présentées ont été prises.

Pour terminer, je voudrais vous dire que, pour le Gouvernement, cette réunion du 29 octobre ne constitue qu'une étape. Il entend en effet, d'ici à la fin de l'année, faire porter ses efforts en matière européenne dans cinq directions.

Premièrement, une Europe plus présente sur la scène internationale. A cette fin, il ne ménagera pas ses efforts pour que les négociations du GATT aboutissent à un accord acceptable par tous et conformes à nos intérêts.

Deuxièmement, une Europe plus imaginative et plus efficace pour surmonter la crise économique et sociale. La préparation du Conseil européen du mois de décembre sera minutieuse puisqu'il sera essentiellement consacré à la croissance, l'emploi et la compétitivité à partir d'un Livre blanc que prépare la Commission.

Troisièmement, une Europe plus soucieuse de sécurité. Tel est l'objectif du « pacte de stabilité » présenté par le Premier ministre et qui devrait être accepté par le prochain Conseil européen. Tel est aussi le sens des décisions prises sur l'ex-Yougoslavie qu'il faut impérativement mettre en œuvre avant l'hiver.

Quatrièmement, une Europe plus proche des citoyens. Il faudra rendre au pouvoir politique la place qui lui revient dans le fonctionnement des institutions.

Enfin, cinquièmement, une Europe plus efficace. Les négociations d'élargissement doivent être conclues avant la fin de la présidence belge. Un débat sur les aménagements institutionnels à opérer, sans préjuger du débat plus fondamental prévu en 1996, est inéluctable pour que la Communauté préserve sa capacité décisionnelle déjà menacée.

Voilà un vaste programme, mais à la hauteur des défis que nous avons à affronter. Le Gouvernement est déterminé à les relever. Son ambition européenne ne fléchit pas. Il a l'intention d'agir sans relâche pour que se bâisse une Europe soucieuse de ses intérêts et des intérêts de la France, respectée du reste du monde, généreuse et fidèle à ses principes démocratiques, une Europe qui sache affirmer son identité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Je vous remercie, madame le ministre d'Etat, d'être venue nous exposer aujourd'hui les résultats du Conseil européen. Oh ! nous n'attendions pas une grand-messe ! *(Sourires.)* Et nous avons eu droit à une messe basse, mais c'est souvent à cet office qu'on manifeste le plus sa foi ; cela ne nous gêne donc pas *a priori*.

Nous sommes toutefois un peu moroses, comme vous l'avez été, madame, car 1993 devait être pour la construction européenne un grand cru. Tous les ingrédients y étaient : le grand marché unique dont on attendait une grande reprise, l'application du traité de l'Union. Or, 1993 se termine dans un scepticisme grandissant quant aux vertus du grand marché. Le serpent monétaire a subi les difficultés que nous savons.

M. Pierre Mazeaud. Il est mort !

M. Robert Pandraud. Les interrogations se multiplient sur les logiques diverses de la technocratie bruxelloise et les états d'âme, les menaces de démission rentrées de son président, sur la délicate mise au point à Bruxelles d'une politique commune en matière d'échanges commerciaux. Mais – vous nous l'avez dit – ce conseil était utile et nous savons gré à la présidence belge de l'avoir lancé ; il ne pourra que préparer, avec plus de méthode, le conseil ordinaire qui se réunira dans quelques semaines.

Si je remercie la présidence belge, madame le ministre d'Etat, c'est que je suis un peu inquiet à propos des présidences qui vont suivre...

M. Pierre Mazeaud. La présidence grecque !

M. Robert Pandraud. Nous allons en effet passer à une présidence grecque et je crois que personne ne me démentira si je dis que la dernière présidence n'a pas été un modèle pour la construction européenne et que, par le biais de cette présidence, nous allons nous retrouver en première ligne aux frontières de l'ex-Yougoslavie, avec tous les dangers que cela peut comporter, même si je suis de ceux qui pensent que la Grèce a des droits sacrés sur l'ex-partie de la Macédoine, mais qu'on ne doit tolérer aucun irrédentisme car les frontières sont sacrées.

M. Alain Griotteray et M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Robert Pandraud. Il y aura ensuite la présidence allemande. L'Allemagne sera en pleine période d'élections législatives ; or vous le savez aussi bien que moi, madame le ministre d'Etat, ce ne sont jamais les meilleures pour assumer une présidence. Ensuite ce sera le tour de la France, qui, elle, sera en pleine élection présidentielle ; ce n'est pas non plus une période particulièrement faste pour la construction européenne.

A ce propos, je me permets de parler d'un problème qui a été quelque peu évoqué à Bruxelles : les conditions de l'agrandissement de la Communauté. Certes, nous sommes favorables à cet élargissement et les Etats qui demandent à entrer ont une vocation européenne très marquée, mais les réformes institutionnelles nécessaires,

madame le ministre d'Etat, auront-elles lieu avant l'entrée des Etats concernés ou bien s'est-on mis d'accord pour qu'elles aient lieu après, autant dire - si vous me permettez -, jamais ? Or une telle réforme institutionnelle est indispensable si nous voulons que cette union reste opérationnelle.

Je voulais aussi vous parler - vous y avez fait allusion - de deux institutions.

Sur le plan interne, tout d'abord, vous vous êtes félicitée de l'accord sur le comité des régions.

M. Pierre Mzeaud. Affreux !

M. Robert Pandraud. Je ne suis pas, comme certains de mes collègues, hostile à ce comité. J'estime seulement que son titre n'est pas bon et que « comité des collectivités locales » conviendrait mieux. Cela dit, est-il bien dans les intentions du Gouvernement d'introduire la représentation de toutes les collectivités locales, dans la mesure où notre pays compte des départements et aussi de nombreuses communes ? Il serait bon que la représentation à ce comité des régions soit plus composite.

M. Pierre Mzeaud. Il faut le supprimer !

M. Robert Pandraud. D'autre part, quand le texte relatif à l'élection et à la candidature des ressortissants des Etats membres de la Communauté au Parlement européen va-t-il être déposé ? Le temps presse, madame, car vous savez bien que, maintenant que le traité, qui a une valeur supérieure à notre loi interne, est applicable si une telle disposition n'est pas approuvée, tous les recours vont être possibles...

M. Pierre Mzeaud. Bien sûr !

M. Robert Pandraud. ... et nous allons aborder les élections du mois de juin dans un état de fragilité juridique assez exceptionnel.

M. Clément, qui est à vos côtés, et que j'interroge depuis plusieurs semaines sur ce sujet, a invoqué des difficultés techniques. Il n'y a jamais de difficultés techniques lorsqu'il y a une volonté politique ; vous le savez bien, madame le ministre d'Etat ! Et il doit y avoir une volonté politique, si l'on veut appliquer les traités.

Voilà ce que je voulais vous dire en espérant non pas une grand-messe au prochain Conseil européen, mais des dispositions efficaces sur la croissance économique et le progrès social. On est obligé de constater que le modèle rhénan connaît beaucoup de difficultés et que la seule reprise tangible qui se manifeste sur le plan tant économique que social est celle de la Grande-Bretagne. Or je ne crois pas que la Grande-Bretagne soit le modèle européen que nous pouvons suivre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Madame le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, l'entrée en vigueur du traité de Maastricht aurait pu et aurait dû être un événement politique de première grandeur.

Certes, la concélébration a eu lieu et on ne peut que se féliciter de l'initiative prise par le Président Mitterrand et le chancelier Kohl. Mais force est de constater que le 1^{er} novembre n'a pas été la fête de l'Europe. Au demeurant, le calendrier était déjà encombré.

Si la période explique l'absence de retentissement, nous savons bien aussi que Maastricht nous a permis de quitter la rive de l'indifférence...

M. Jacques Myard. Et de tomber dans l'oubli !

M. Charles Josselin. ... mais nous n'avons pas encore traversé.

M. Gabriel Kaspereit. Que c'est bien dit !

M. Charles Josselin. Pour autant, l'ordre du jour n'était pas à la hauteur de ce que les peuples d'Europe attendent de l'Union européenne.

Je ne veux pas sous-estimer l'importance de l'Union économique et monétaire. On a su régler un problème auquel les Allemands attachaient une grande importance, je veux parler du siège de l'Institut monétaire européen. L'exercice était difficile certes, sachant que cette localisation-là devait s'accompagner de toutes les autres. J'observe simplement que le système monétaire européen, avant même d'entreprendre la seconde, voit sa première étape compromise par l'explosion du SME qui s'est produite le 2 août de cette année. En outre, les fragilités sont nombreuses. Ainsi un protocole particulier autorise la Grande-Bretagne à réserver sa participation alors que le Danemark a déjà dit qu'il ne participerait pas à la monnaie unique.

Ce qui a été dit à propos de la politique étrangère et de sécurité commune est loin d'être négligeable, compte tenu de la période. La reprise de l'initiative du Président de la République concernant Sarajevo ne peut que nous réjouir, même si, pour ce qui concerne les moyens, le texte final reste en deçà de ce que prévoyait la version française. Nous nous félicitons également de la décision de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et nous souhaiterions être informés des moyens prévus à cet effet. Il en va de même pour l'Afrique du Sud ainsi que pour l'Europe centrale et orientale, à la stabilité de laquelle je ne doute pas que le Premier ministre consacre, en ce moment même, des soins tout particuliers.

S'agissant de l'Europe des citoyens, la coordination des politiques en matière de droit d'asile ou d'immigration est de nature, c'est vrai, à répondre à un certain nombre de préoccupations de nos concitoyens. Mais on conviendra que ce n'est pas seulement à l'épaisseur des murs que l'on mesure la qualité d'une architecture, pas plus qu'à la localisation de sa chambre forte.

Quant à la question des institutions - M. Pandraud, dont je suis loin de partager les vues, le rappelait à l'instant - elle demeure posée. Il faut affirmer haut et fort que le chantier reste ouvert. Il serait intéressant de connaître le point de vue du Gouvernement sur l'évolution, par exemple, de la fonction de président de l'Europe. En effet, le calendrier, avec une alternance des présidences qui peut produire des périodes plus délicates ou plus fragiles, n'est pas de nature à nous rassurer.

Mais où est la relance dans tout cela ? Hormis la manifestation des travailleurs - et probablement des chômeurs - belges qui sont venus impliquer, en quelque sorte, nos concitoyens dans cet événement, hormis l'annonce que des décisions seraient prises au mois de décembre, ce sommet européen n'a rien fait apparaître qui soit susceptible de populariser l'Union européenne. Et là réside, me semble-t-il, le déficit premier de l'Europe d'aujourd'hui : on ne mobilise pas de moyens. Ainsi, on n'a plus parlé du grand emprunt que le Président de la République avait annoncé au début de la semaine dernière, emprunt que le premier secrétaire du parti socialiste, dans une autre enceinte, a considéré comme une des décisions fortes qu'il convient de prendre, notamment pour financer les grands travaux et créer des emplois.

L'Europe sociale, elle, n'a pu que vérifier les contradictions qui existent entre les pays membres, M. Major semblant n'avoir pour sa part d'autre préoccupation que la baisse des coûts du travail. Et pourtant, il faudra bien lier relance économique européenne et Europe sociale, si on veut éviter que cette relance soit l'occasion d'une régression sociale aussi au plan européen. Sommes-nous prêts à aller plus loin en matière d'Europe sociale, à onze éventuellement si la Grande-Bretagne maintient son blocage ?

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Charles Josselin. Je conclus, monsieur le président.

Madame le ministre d'Etat, votre Gouvernement a-t-il lui-même surmonté ses contradictions, partagée qu'est la majorité qui le soutient entre les hexagonaux qui cultivent le gallocentrisme et quelques fédéralistes pressés ? Sera-t-il capable de répondre de manière univoque aux grandes questions que je viens d'évoquer ?

Le GATT, enfin, n'en doutons pas, sera l'échéance majeure qui fera la preuve d'un consensus européen ou de son absence. Et quand je parle du GATT, j'y inclue la culture. Jean Monnet a dit que, si c'était à refaire, c'est par la culture qu'il faudrait commencer. La culture ne renvoie que rarement à une idée de nécessité. Et pourtant, il importe que l'Europe s'en préoccupe.

J'espère que le prochain sommet qui se tiendra au mois de décembre saura convaincre les Européens que l'Union européenne est véritablement en marche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Je vous remercie, madame le ministre d'Etat, des précisions que vous venez de nous apporter sur les conclusions du Conseil, que vous avez qualifié d'extraordinaire, qui s'est tenu à Bruxelles la semaine dernière. Il était probablement plus important par la date à laquelle il se tenait, à deux jours de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, que par son ordre du jour *stricto sensu*. On ne pourra guère dire cependant qu'il aura laissé une marque très forte dans l'histoire de l'Europe. Certes, je ne mésestime pas l'importance des décisions, parfois pendantes depuis des années, concernant les sièges d'un certain nombre d'organismes ou institutions communautaires. Je pense en particulier à l'Agence de l'environnement et au Centre des marques et brevets européens. Tant que la question de leur localisation n'était pas résolue, on ne pouvait mettre en œuvre les politiques communes élaborées antérieurement.

A n'en pas douter, la décision concernant le siège de l'Institut monétaire européen est une des plus importantes. On aurait pu souhaiter peut-être qu'il fût implanté ailleurs qu'à Francfort. Mais, puisque telle est l'option retenue par notre voisin allemand, prenons acte surtout de ce que, en dépit des difficultés rencontrées au cours des derniers mois par le système monétaire européen, notre principal partenaire entend bien s'engager résolument dans la deuxième phase de l'Union économique et monétaire destinée à renforcer la coopération monétaire entre nos pays et à préparer le passage à la monnaie unique dans les conditions prévues par le traité.

Mais il faudra au préalable remettre sur les rails le système monétaire européen, sans quoi on pourrait penser que l'Europe pratique la fuite en avant, si peu efficace.

Quelles initiatives, madame le ministre d'Etat, la France entend-elle prendre pour faire en sorte que le système monétaire européen puisse retrouver l'essentiel des disciplines initialement prévues en son sein ? Je pense

notamment à la position des pays qui l'ont quitté l'an dernier, avec les conséquences que l'on sait tant sur le fonctionnement de la politique agricole commune que sur les échanges intracommunautaires, qui s'en sont trouvés perturbés.

Alors qu'il survenait à deux jours de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, on n'a guère donné de retentissement à l'événement. J'espère que, face au scepticisme des opinions, cela ne traduit pas le scepticisme des gouvernements européens quant à la capacité de l'Union européenne à affronter les problèmes de notre époque. Et si d'aventure, madame le ministre d'Etat, certains de nos partenaires étaient tentés de succomber à un tel sentiment, la France devrait avoir à cœur de les en dissuader. Aussi, d'ici au Conseil européen de décembre prochain, dont vous avez souligné l'importance, devra-t-elle se montrer tout à la fois active et vigilante au sein des instances européennes pour obtenir un triple sursaut.

Il convient tout d'abord que l'Europe affirme sa volonté politique d'appréhender avec force deux des défis majeurs de notre temps. A propos du premier, à savoir l'emploi, vous nous avez dit qu'une stratégie européenne de croissance et d'emploi était en préparation. Le Gouvernement français doit rester extrêmement attentif à la façon dont le Livre blanc sera élaboré, puis soumis à la discussion, afin que celle-ci soit aussi large que possible. Quant au second défi, il concerne la lutte contre l'insécurité intérieure, notamment les problèmes de la drogue et du grand banditisme.

En un deuxième sursaut, c'est avec ambition et fermeté que l'Europe doit faire face à ses responsabilités internationales. Vous avez souligné tout à l'heure les actions entreprises ; il faut saluer leur réussite sur le plan humanitaire. Mais la Communauté doit afficher plus clairement ses objectifs et se doter désormais, le traité de Maastricht étant entré en application, des moyens d'y parvenir.

Troisième sursaut enfin, l'Europe doit affirmer son identité, notamment dans le cadre de la négociation sur le GATT qui, au-delà de mesures techniques, tarifaires ou contingentaires, met en cause des aspects essentiels de notre vie et de nos relations sociales, de notre vie agricole et rurale, de notre vie culturelle. Il s'agit aussi de fixer les conditions dans lesquelles seront organisées demain les relations commerciales internationales où ne devra plus prévaloir la loi du plus fort.

Négocier, négocier encore, négocier toujours, avec sérénité mais détermination : telle doit être la règle d'action de la Communauté européenne. Nous faisons confiance au Gouvernement pour qu'il en soit ainsi.

Madame le ministre d'Etat, j'espère que le Gouvernement prendra toutes initiatives nécessaires d'ici au mois de décembre pour redonner, à l'occasion du prochain sommet, un souffle nouveau à l'Europe et pour que, demain, l'Union européenne vienne conforter les efforts qu'il fait pour affronter de redoutables défis. C'est à cette seule condition que les citoyens de l'Europe pourront encore continuer à croire en elle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe République et liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République – *Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté.*)

M. Pierre Mazeaud. Voilà le citoyen de l'Europe !

M. Francis Delattre. Et œcuménique !

M. Jean-Pierre Soisson. Mes chers collègues, je vous remercie de l'approbation que vous me témoignez avant même que j'aie parlé. C'est sympathique !

M. André Santini. Qu'est-ce que ce sera après !

M. Jean-Pierre Soisson. L'Union européenne et la révision constitutionnelle méritaient un grand débat. Je joins mes regrets à ceux exprimés par M. le président tout à l'heure, alors que nous étions très peu nombreux pour vous accueillir, madame le ministre d'Etat.

Quels que soient nos sentiments sur l'Europe - et vous êtes sans doute, de nous tous, la plus européenne, ce dont je vous rends hommage - ...

M. Francis Delattre. Il va entrer au Gouvernement !

M. Jean-Pierre Soisson. ... cette déclaration du Gouvernement appelait l'assistance et l'intérêt de toute la représentation nationale. Pierre Mazeaud et moi avons beau, depuis toujours, avoir des opinions différentes sur l'Europe,...

M. Pierre Mazeaud. Et nous continuerons !

M. Jean-Pierre Soisson. ... nous n'en avons pas moins, lui et moi, toujours été présents quand ce débat a eu lieu.

Du dernier sommet européen est sortie au moins une décision concrète, celle de l'installation définitive du siège du Parlement européen à Strasbourg.

M. Alain Griotteray. Elle est chaque fois « définitive » !

M. Jean-Pierre Soisson. Au nom des députés réformateurs de Strasbourg, M. Muller et M. Ferry, permettez-moi de vous en remercier du fond du cœur.

M. Alain Griotteray. Jusqu'à la prochaine fois !

M. Jean-Pierre Soisson. J'aurais souhaité que Lyon soit désigné comme siège de l'Institut européen.

M. André Santini. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson. En d'autres temps, j'avais été chargé de le dire au chancelier d'Allemagne fédérale.

M. Francis Delattre. Cela n'a pas marché ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Soisson. Cela n'a pas marché parce que la France entière n'était pas derrière Lyon dans cette affaire, et je le regrette profondément !

M. Xavier Deniau. Mais si, nous étions derrière !

M. Jean-Pierre Soisson. Strasbourg et Lyon me paraissent constituer, s'agissant du siège des institutions communautaires, un bon tandem européen.

Sur le plan que vous avez évoqué, madame le ministre d'Etat, je ferai trois observations.

- D'abord, il nous faudra davantage tenir compte, à l'avenir, des intentions, des pensées profondes, des politiques des uns et des autres, de l'Allemagne comme de l'Angleterre. Je vous recommande à tous les Mémoires de Margaret Thatcher, que j'ai lus pendant le week-end.

M. Pierre Mazeaud. C'est de la pub !

M. Jean-Pierre Soisson. Ce n'est pas parce que c'est publié chez Albin Michel comme *Politique en jachère* que Pierre Mazeaud peut m'interrompre à ce sujet. *(Sourires.)*

A propos du fonctionnement des institutions communautaires et du *civil service*, c'est un fantastique bouquin !

Quant à l'Allemagne, personne ne s'est préoccupé des conditions de sa réunification et du coût qu'engendrerait la reconstruction des Länder d'Allemagne orientale.

M. Francis Delattre. Mais vous étiez au Gouvernement !

M. Jean-Pierre Soisson. Et, parce que nous ne l'avons pas fait, nous nous trouvons devant de grandes difficultés.

M. Francis Delattre. C'est incroyable !

M. Robert Pandraud. C'est une autocritique !

M. Jean-Pierre Soisson. Deuxièmement, s'agissant de la politique agricole commune, comme la Communauté et le Gouvernement ratifieront l'accord de Blair House - je l'ai toujours dit ici et je l'ai même écrit dans *le Monde* (*Murmures sur divers bancs*) - nous devons la réformer pour établir une conformité entre elle et le GATT.

M. Francis Delattre. Quel aveu !

M. Jean-Pierre Soisson. Et si l'accord du GATT est signé tel qu'il est - et il le sera, avec quelques modifications de détail - nous devons adapter la politique agricole commune, et sans doute engager une nouvelle baisse des prix agricoles, compensée au niveau des agriculteurs. Nous ne pourrions pas laisser les choses en l'état, c'est l'ancien ministre de l'agriculture que je suis qui vous le dit. Si rien n'est fait, la PAC explosera avant la fin de cette année.

M. Maxime Gremetz. Triplez donc les jachères !

M. Jean-Pierre Soisson. Troisièmement, j'ai eu l'honneur de représenter le Gouvernement et d'élaborer, au nom de notre pays, la Charte sociale européenne. C'était sous la présidence française, en 1989. Ayant écouté tous les groupes à ce propos, et M. Pandraud encore il y a quelques instants, je souhaite que nous dépassions le discours dans lequel nous nous sommes trop longtemps complus les uns et les autres à propos du développement d'une Europe sociale. Je souhaite une nouvelle avancée, consistant tout simplement à appliquer la Charte sociale que j'ai signée au nom de la France.

Les députés réformateurs voteront la révision constitutionnelle. Mais il ne faudrait pas qu'on aille à Versailles comme on change de linge sous un prétexte ou sous un autre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Francis Delattre. Comme on change de veste plutôt !

M. Jean-Pierre Soisson. Je souhaite aussi, si nous y allons, que les conditions du travail parlementaire soient enfin examinées et que la décision soit prise d'instaurer, comme le président de l'Assemblée l'a souvent demandé, une session unique qui nous permette de travailler dans de meilleures conditions que celles qu'a illustrées le début du débat de cet après-midi. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, madame le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, la célébration de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht a été tout à fait symbolique. De puissantes manifestations pour l'emploi et les salaires, contre la déréglementation et pour la modernisation des services publics, se sont déroulées de la Belgique au Portugal, de l'Allemagne à la France, de l'Espagne à l'Italie et dans toute la Communauté, exprimant des convergences d'intérêts face à l'Europe de la finance, des multinationales, des marchands de canons. Là réside l'avenir de la construction européenne ?

A l'heure où les peuples, dont le nôtre, se prononceraient majoritairement contre le traité de Maastricht, du libéralisme à tout va, avec son cortège de chômage, de pauvreté, de casse d'atouts industriels et agricoles, les douze chefs d'États européens, au mépris de cette volonté démocratique, fêtent un tel traité.

D'ores et déjà, chacun, en France comme dans toute la Communauté, peut mesurer où mène la logique du bradage au nom d'une prétendue modernité. Austérité des budgets nationaux pour respecter les fameux critères de convergence, remise en cause sans précédent des acquis sociaux, mise en concurrence des travailleurs à l'intérieur de la Communauté comme avec le reste du monde pour satisfaire la règle d'or du traité européen : « Les États membres de la Communauté agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. »

Loin de tirer les leçons de ces choix, les gouvernants de notre pays continuent dans la dérive supranationale de Maastricht avec des conséquences extrêmement graves pour notre peuple et notre pays.

Face à cela, certains de ceux qui vantaient hier l'accord européen et n'avaient pas de mots assez durs pour ceux qui le combattaient essayent de désamorcer ce mécontentement grandissant.

Mais, au-delà des mots, la réalité, c'est que l'hégémonie du mark a été consacrée au sommet de Bruxelles. La Bundesbank prend les commandes de l'Europe.

Les communistes ont, dès le début, dès le marché unique, qu'ils ont été les seuls à combattre, mis en garde contre les dangers de Maastricht et affirmé la nécessité d'une autre construction européenne.

Nous agissons pour des coopérations mutuellement avantageuses et le développement de la préférence communautaire. Cela implique que la France use de son droit de veto dans les négociations du GATT puisque ses intérêts vitaux sont en jeu. La démocratie, ce serait que, dans toute négociation commerciale, le Parlement national donne un mandat au ministre, mandat dont il contrôlerait la mise en œuvre effective.

La circulation des capitaux doit être maîtrisée pour que l'argent aille à la production, à la satisfaction des besoins et non à la spéculation galopante.

La France doit rejeter la monnaie unique et avancer la proposition d'un instrument de coopération monétaire excluant toute ingérence dans la politique des pays concernés et préservant strictement leur souveraineté.

Les droits sociaux doivent être sauvegardés et développés dans tous les pays de la Communauté. Les mesures qui avivent la guerre économique, comme les délocalisations, doivent être suspendues.

Comment, enfin, combattre les exclusions, les inégalités sociales, les inégalités de développement sans valoriser les services publics et les maintenir sous la responsabilité de l'État ? Nous combattons les privatisations car nous voulons préserver et moderniser un grand secteur public qui constitue un atout majeur pour le développement de la France, et pour de grandes coopérations internationales.

Vous comprendrez, madame le ministre, que nous combattons votre politique européenne qui tourne le dos à une Europe de la coopération, de la solidarité et de la paix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

3

ACCORDS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE DROIT D'ASILE

Suite de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile (n^o 645, 646).

Explications de vote

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Raymond-Max Aubert.

M. Raymond-Max Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur, monsieur le ministre d'État, garde des sceaux, mes chers collègues, je serai bref car j'ai l'impression que l'ensemble des arguments ont été développés dans notre hémicycle.

Chacun admet que la Constitution doit être amendée avec discernement et, le cas échéant, d'une main tremblante.

L'adoption du projet de loi constitutionnelle qui nous est proposé par le Gouvernement est aujourd'hui une nécessité. En effet, la décision du Conseil constitutionnel du 13 août dernier offre une opportunité aux déboutés du droit d'asile de nos partenaires européens que nous ne pouvons pas sous-estimer. Par cette décision, comme l'a rappelé le ministre de l'intérieur, rien n'est changé pour les étrangers qui viennent directement en France, mais, en revanche, notre pays n'est plus à l'abri de nombreux abus, contre lesquels les accords de Schengen nous protégeaient et qui, au demeurant, auraient rendu particulièrement difficile l'examen des demandes des vrais combattants de la liberté.

La France n'a pas les moyens d'être l'instance d'appel de tous les déboutés du droit d'asile. Comme l'Allemagne l'a fait avant nous, nous devons donc réviser notre Constitution, et le texte qui nous est proposé par le Gouvernement répond à un vrai et grave problème.

Selon les termes de ce texte, la France n'est pas tenue de réexaminer les demandes d'asile rejetées par d'autres pays contractants des conventions de Schengen et de Dublin, mais elle peut, si elle le souhaite, accueillir des demandeurs d'asile par dérogation au premier alinéa.

Ce texte concilie ainsi l'intérêt général et la défense des libertés individuelles. Il s'agit d'un équilibre fragile que nous ne pouvons pas nous permettre de remettre en cause. C'est pourquoi le groupe RPR votera le projet de loi constitutionnelle tel qu'il nous est présenté par le Gouvernement. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)*

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, par l'exception d'irrecevabilité et leurs interventions dans la discussion générale, les députés communistes ont exprimé leur opposition à ce projet de loi constitutionnelle.

A plané en permanence sur ce débat l'évocation plus ou moins explicite - parlerai-je de fantôme ? - du danger que représenterait une invasion d'immigrés étrangers à la Communauté européenne. Soit dit en passant, on peut, sans être abusif, y flairer des relents d'électorisme. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pandraud en parle en termes choisis dans son rapport : « La convention de Schengen suppose, sans le dire expressément, que les Etats adoptent une politique plus restrictive en matière d'asile, afin de protéger l'espace Schengen des pressions migratoires, de plus en plus fortes, qui s'exercent aux frontières extérieures. »

In Pandraud veritas ! (Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.)

Les négriers de l'immigration clandestine continuent de bénéficier d'une impunité complice. Nous avons, pour notre part, de longue date, prôné l'arrêt de toute immigration et l'instauration simultanée d'un nouvel ordre économique mondial.

Pour disséquer le monsticule juridique que constituent les deux alinéas de l'article proposé, les exégèses laborieuses auxquelles se sont livrés certains orateurs, voire leur casuistique subtile, ne sauraient occulter le contenu juridique essentiel du projet. Celui-ci, en dernière analyse, met en cause un humanisme présent dans la Constitution, hérité des combats démocratiques et des meilleurs moments de l'histoire nationale.

Nos distingués juristes ont-ils bien vu qu'en reconnaissant aux autorités françaises le droit de donner asile on leur donnait le droit de le refuser...

M. Xavier de Roux. Eh oui !

M. Georges Hage. ... mais également qu'en le refusant ces autorités seraient en contradiction avec le préambule de la Constitution ?

Voté, ce projet introduirait régression et confusion.

Coexisteraient le principe, le droit d'asile, l'exception au principe - Schengen - et l'exception à l'exception, qui n'est pas un retour au principe. A rhéteur, rhéteur et demi !

En transférant ce droit de l'individu, jusqu'à présent géré par l'OFPPRA, aux autorités françaises, le projet propose un détournement de droit et institue le droit d'asile selon la raison d'Etat, voire le droit d'asile au faciès.

Entre Schengen et le droit d'asile, il faut choisir !

Demain, un Schengen II ?

Après le droit d'asile, le droit de grève ?

Prudemment, la seule solution logique et fondée en droit serait la renégociation des accords de Schengen, pour en exclure ce qui concerne le droit d'asile. Toute autre réponse n'est qu'une dérive supplémentaire vers la supranationalité.

En votant contre, les députés communistes réaffirment que le droit d'asile est un principe consubstantiel à notre identité nationale, fût-il contraire aux connivences de la cohabitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Je serai moins lyrique que l'orateur qui m'a précédé et reviendrai au fond du débat.

Le projet de loi qui nous est présenté est indispensable pour permettre l'application des accords de Schengen, qui ont été ratifiés par la France. Le revirement jurispruden-

tiel du Conseil constitutionnel du 13 août dernier, en faisant obligation à la France d'examiner toute demande d'asile, même rejetée par un autre pays partie aux accords, revient en fait à supprimer l'intérêt de la coopération entre les pays ayant signé les accords de Schengen.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Hyest. Il faut rappeler à cet égard, que seuls sont concernés et seraient concernés à l'avenir les pays européens ayant ratifié la convention de Genève et la convention européenne des droits de l'homme. Je pense que ces pays ont autant de titres que nous à défendre les libertés publiques.

Cela dit, et c'est ce qui est souligné dans le second alinéa proposé, le projet ne remet pas en cause la souveraineté de la France en matière de droit d'asile. L'Etat conserve le droit d'assumer, pour des raisons particulières tenant notamment à son droit national, le traitement d'une demande d'asile, même si la responsabilité au sens des conventions incombe à un autre Etat. Je pense qu'il faut le rappeler dans la Constitution.

Ce projet préserve donc la tradition de la France dans son rôle de terre d'asile tout en évitant l'afflux de demandes manifestement non fondées. C'est en cela qu'il concerne la maîtrise des flux migratoires.

Croire de surcroît que l'on peut traiter de ces problèmes uniquement et exclusivement dans le cadre national serait une illusion.

C'est pourquoi, tout en reconnaissant que nous serions les uns et les autres bien passés de cette réforme...

M. Pierre Mazeaud. Oh oui !

M. Jean-Jacques Hyest. ... le groupe UDF, dans sa grande majorité, votera le texte qui nous est proposé. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. En juillet dernier, M. le Premier ministre nous expliquait à Versailles que nous n'avions pas le temps d'organiser une nouvelle réunion du Congrès pour réformer la Constitution afin de rééquilibrer nos institutions, dans le but d'assurer un meilleur fonctionnement du Parlement et un meilleur contrôle des citoyens. Et voici que, dans quelques jours, nous allons repartir pour Versailles !

M. Pierre Mazeaud. C'est le Président qui convoque le Congrès !

M. Martin Malvy. Chaque fois que le Conseil constitutionnel dira qu'une loi n'est pas conforme à la loi fondamentale, retournerons-nous à Versailles, en congrès, pour modifier la Constitution, ce qui reviendrait, mes chers collègues, à nier la loi fondamentale ? C'est la première raison pour laquelle le groupe socialiste s'opposera à cette réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Il faut respecter les institutions !

M. Martin Malvy. Cette réforme est-elle indispensable ? Non. Chacun sait ici qu'une loi simple aurait permis de régler les problèmes que vous soulevez. Les accords de Schengen ne sont en rien inconstitutionnels. C'est une deuxième raison pour nous de nous opposer à cette réforme.

Quant au texte lui-même, il ne modifie en rien, c'est exact, la situation de ceux qui demandent asile d'abord en France, et dont le nombre, si vos craintes sont exactes, ne peut que croître. De ce point de vue, il ne pose effectivement aucun problème et nous rassure si l'on pense à ce qu'étaient sans doute vos intentions premières vis-à-vis du préambule de la Constitution.

En revanche, pour les autres, ceux qui auront déjà déposé une demande dans un pays avec lequel la France aura passé des accords, il transforme l'obligation en possibilité.

L'obligation d'examiner n'a jamais constitué une obligation d'accueillir mais nous craignons que la substitution d'un droit pour l'Etat à un droit pour l'individu ne se transforme en interdiction d'examiner. Ce que nous refusons en quelque sorte et en résumé, c'est l'utilisation que vous allez faire de cette réforme.

Nous avons voté contre les dispositions que vous voulez réintroduire en confondant immigration et droit d'asile...

M. Julien Dray. Eh oui !

M. Martin Malvy. ... en mettant en avant quelques centaines de milliers de demandes par an alors que vous savez, comme nous, que seules quelques dizaines de dossiers, moins de 200 en tout cas, peuvent être concernés par cette réforme.

Nous voterons donc contre les textes que vous soumettez au Parlement dans quelques semaines. Raison majeure et troisième raison pour voter contre le projet que vous nous proposez aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les explications de vote.

Vote sur l'ensemble

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents, le vote sur le projet de loi constitutionnelle va avoir lieu par scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le palais.

Je prie M. Jean de Gaulle et M. Michel Meylan, secrétaires du bureau, de s'apprêter à prendre place à la tribune.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi constitutionnelle.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	543
Nombre de suffrages exprimés	532
Majorité absolue	267
Pour l'adoption	447
Contre	85

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

4

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

INTÉRIEUR *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire concernant l'intérieur.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Serge Poignant, pour deux minutes.

M. Serge Poignant. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, mes chers collègues, mon intervention concerne le volet « collectivités locales », et plus spécifiquement la DGF, dont le projet de réforme sera prochainement proposé.

Nombre de mes collègues sont déjà intervenus sur ce problème dans la première partie de la discussion budgétaire. Et, ce matin, les rapporteurs, MM. Ligot et Tenaillon, ont de nouveau traduit l'inquiétude des élus locaux. Il n'est pas dans mes intentions, monsieur le ministre d'Etat, de reprendre leurs arguments et de revenir sur les raisons de cette inquiétude, que je partage.

Permettez-moi toutefois d'appeler votre attention sur un point particulier : les communes en forte expansion démographique.

Ces communes ont certes connu des progressions de recettes, notamment de taxes d'habitation, mais elles ont dû faire face à de lourds et nécessaires investissements en s'endettant. Elles ont vu, concomitamment, leurs frais de fonctionnement croître de façon souvent exponentielle, malgré toute leur volonté de les maîtriser.

Parallèlement, ces communes ont développé des zones d'activité, là aussi en s'endettant, pour dégager de nouveaux subsides à venir, sous peine de graves difficultés.

Mais les compensations de l'Etat à leurs efforts ont sans cesse diminué.

De plus, les collectivités départementales et régionales ne peuvent plus aujourd'hui les aider comme elles l'ont fait par le passé, faute de ressources pour elles-mêmes.

Je partage votre constat, monsieur le ministre d'Etat, et je comprends la nécessité de réformer la DGF pour assurer une meilleure péréquation. Je partage votre grande ambition d'aménagement du territoire, et je comprends parfaitement la nécessité d'apporter un soutien aux petites

communes rurales, aux bourgs-centres comme aux milieux urbains, ou encore à l'intercommunalité – une intercommunalité de projets, avez-vous justement précisé. Mais toutes les communes ont besoin de moyens accrus pour leur développement, voire pour leur simple survie à terme.

J'aimerais que vous nous précisiez comment vous comptez considérer les communes en forte expansion démographique au regard de la DGF et s'il vous paraît envisageable de définir un critère spécifique pour ces communes, avec bien entendu les moyens correspondants.

La situation financière trouvée en mars dernier était certes catastrophique – ô combien ! nous le savons tous –, mais il ne faudrait pas que l'actuel gouvernement poursuive le désengagement global de l'État socialiste de ces dernières années avec une décentralisation de compétences qui n'a jamais été réellement accompagnée d'une décentralisation correspondante des moyens financiers.

M. le président. Tout le monde vous a compris, monsieur Poignant !

M. Jean-Pierre Brard. M. le président comprend vite ! *(Sourires.)*

M. Serge Poignant. Tout en étant conscient, monsieur le ministre d'Etat, des possibilités financières que vous avez rappelées, nous gardons l'espoir pour l'avenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, on ne peut que vous faire une réponse d'ordre général. Nous avons entamé la réforme de la DGF. La première mesure prise concerne l'introduction d'une péréquation en faveur des petites communes. Dans le cadre du débat sur l'aménagement du territoire, c'est l'ensemble du problème des finances des collectivités locales qui peut et qui doit être remis à plat.

A cette occasion, vous aurez tout loisir de poser ce problème. Nous l'étudierons ensemble et nous verrons comment le résoudre.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, la Seine-Saint-Denis est un département sinistré par l'insécurité, qui connaît de nombreuses « zones de non-droit ».

M. Jean-Pierre Brard. Surtout dans la circonscription de M. Raoult !

M. Eric Raoult. Monsieur Brard, ne me prenez pas mon temps de parole ! *(Sourires.)*

Vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, car vous connaissez ce département, pour vous y être rendu à plusieurs reprises.

La Seine-Saint-Denis attend un redressement de sa sécurité, redressement qui vient de loin et arrive bien tard, et dont la mise en œuvre se heurte à de réelles difficultés tant la situation s'y est considérablement dégradée depuis cinq ans.

M. Jean-Pierre Brard et M. Julien Dray. Au Raincy !

M. Eric Raoult. C'est-à-dire depuis que vos amis sont au pouvoir, monsieur Dray.

Parmi ces difficultés, auxquelles les différents gouvernements ne se sont pas encore attelés, figure la modification des circonscriptions de police dans la région Ile-de-France et, plus particulièrement, dans certains quartiers en difficulté.

Plusieurs circonscriptions ne correspondent plus aux réalités locales. C'est notamment le cas pour l'actuel découpage des zones des commissariats du Raincy, de Clichy-sous-Bois, de Gagny et de Montfermeil.

La réalisation d'un grand projet urbain sur le grand ensemble de Clichy-Montfermeil, annoncée par le Premier ministre le 29 juillet dernier, imposerait la création d'un commissariat de plein exercice. Ce projet est réclamé depuis de nombreuses années par les élus du secteur, au premier rang desquels figurent mon ami Pierre Bernard, maire de Montfermeil, les maires successifs de Clichy-sous-Bois et moi-même.

M. Jean-Pierre Brard. Quels alliés !

M. Eric Raoult. Quelles sont vos intentions en ce domaine monsieur le ministre d'Etat ?

Le plan de relance prévoit des travaux dans différents commissariats. Par conséquent, mon ami et collègue Christian Demuyrick – qui aurait souhaité intervenir – désire savoir, monsieur le ministre, si, en tête de vos priorités, figure la rénovation du commissariat de Neuilly-sur-Marne, situé dans une circonscription difficile et dont l'état de vétusté avancé et le manque de moyens se traduisent par des difficultés pour les forces de police.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, Montfermeil est rattachée à la circonscription de police urbaine de Gagny ; Clichy-sous-Bois à celle du Raincy. Aussi, dans le but de réduire les coûts, en termes de charges administratives et de maintenance, des structures de sécurité du département, tout en préservant leur cohérence opérationnelle, la solution la plus rationnelle consiste à privilégier un renforcement des effectifs de policiers des circonscriptions de Gagny et du Raincy.

En ce qui concerne Montfermeil, l'impact opérationnel d'un renfort se verrait démultiplié par le transfert du bureau de police actuel, situé rue Henri-Barbusse, dans l'immeuble municipal qui se trouve cité des Bosquets.

Par ailleurs, je vous ai confirmé ce matin, en présentant le budget de mon ministère, ma décision d'utiliser davantage un certain nombre de forces mobiles dans les opérations de sécurisation. Il en sera ainsi pour la Seine-Saint-Denis.

Enfin, en ce qui concerne la police judiciaire, un projet de loi, actuellement à l'étude, prévoit d'étendre l'habilitation des officiers de police judiciaire à la totalité du ressort du tribunal de grande instance.

M. le président. La parole est à M. Alain Danilet.

M. Alain Danilet. Ma question comporte deux volets.

Le premier concerne les motocyclistes de la police, sujet qui a d'ailleurs fait l'objet d'une question d'actualité récente.

Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, je tiens à appeler votre attention sur les moyens matériels dont disposent les motocyclistes de la police. Le parc des deux-roues souffre parfois de vétusté. Son renouvellement est donc nécessaire. Or pour combler le retard en matière de renouvellement du parc de véhicules légers, il faudrait 100 millions de francs. Certes, le projet de budget prévoit d'affecter 35 millions de francs à cette fin, mais dans la mesure où il s'agit d'une enveloppe globale, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, s'il est prévu d'en affecter une part importante au parc motocycliste.

Le second volet de ma question a trait à l'accueil du public dans les commissariats.

Il est, en effet, essentiel de veiller à ce que cet accueil puisse s'effectuer dans les meilleures conditions, et ce pour deux raisons. D'abord, parce qu'il s'agit le plus souvent de victimes d'agression, d'accident ou de vol, donc de personnes dans un état de choc ; les conditions matérielles et psychologiques de cet accueil sont alors très importantes. Ensuite, parce que faute de pouvoir faire enregistrer rapidement leurs plaintes, les citoyens renoncent à attendre plusieurs heures et ne reviennent pas quand il s'agit d'incidents mineurs, de sorte que les statistiques de suivi de la délinquance s'en trouvent faussées. Quel effort particulier entendez-vous entreprendre en cette matière pour les prochaines années ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Nous commençons à entrer dans les questions de détail. Je comprends très bien que le sujet vous intéresse, monsieur le député, mais je ne peux tout de même pas vous donner le détail des mesures que nous allons prendre avant même que nous ne les ayons examinées.

L'intérêt de votre question, c'est d'appeler mon attention sur ce que, d'après vous, il conviendrait de faire. Il faudra utiliser une partie des crédits destinés au renouvellement du matériel roulant au profit des deux-roues, dites-vous. Eh bien, oui, monsieur le député, nous le ferons !

Vous avez évoqué ensuite la rénovation des locaux de police et l'amélioration de l'accueil du public. Vos observations sont parfaitement justifiées, mais je vous signale que nous avons déjà fait un effort en 1993. C'est vrai, les victimes d'agressions diverses sont particulièrement traumatisées, et méritent d'être accueillies dans des conditions convenables et satisfaisantes. Nous agissons en ce sens. Ainsi, en 1993, nous aurons équipé vingt-cinq sites et consacré 26 millions de francs à la rénovation de trente et un halls d'accueil en province ; et, en 1994, nous continuerons dans la même voie, puisque nous avons inscrit à cette fin un crédit de 60 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre d'Etat, toutes les statistiques le démontrent, deux régions sont en tête de l'insécurité, de la délinquance, voire de la criminalité : la région parisienne et le Sud-Est.

Ma ville, Nice, est, vous le savez, l'une des plus exposées à la délinquance. Aussi sa population vit-elle aujourd'hui en permanence dans l'angoisse.

M. Jacques Brunhes. Elle cherche un maire !

M. Christian Estrosi. Angoisse des parents dont les enfants se font racketter au collège et au lycée, ou se font proposer de la drogue. Angoisse des personnes âgées qui, la nuit tombée, se barricadent chez elles. Angoisse des commerçants qui vivent sous la menace perpétuelle d'une effraction ou d'un braquage.

Monsieur le ministre d'Etat, notre cité niçoise manque aujourd'hui d'effectifs, même si vous les avez légèrement augmentés, au printemps dernier, ce dont je vous remercie du fond du cœur. Cette loi de finances permettra-t-elle d'accroître à nouveau les effectifs de la capitale de la Côte d'Azur ?

Par ailleurs, êtes-vous également en mesure d'organiser à Nice, bien que notre ville ne soit ni un centre administratif national, ni même un lieu d'implantation des ministères, des opérations « coup de poing » propres à dissuader à la fois les clandestins, les trafiquants de drogue, les dealers et les délinquants, à l'instar de celles

de grande ampleur que vous avez organisées ces dernières semaines en région parisienne afin d'y rassurer les populations ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Vous avez, monsieur le député, et je vous en remercie, rappelé que, depuis mon arrivée au ministère, j'avais renforcé les effectifs de la police niçoise, tant en inspecteurs qu'en policiers en tenue. Ce renforcement continuera. J'ai déjà indiqué que les opérations de sécurisation seront étendues ; Nice en bénéficiera donc.

Par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que j'ai procédé à de profondes modifications dans l'organisation de la police de Nice et, d'une manière générale, de la Côte d'Azur. J'en attends de bons résultats. Tel est déjà le cas à Marseille, j'espère qu'il en sera de même à Nice.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre d'Etat, l'application du code des marchés publics pose quelques problèmes. Selon son article 321, les collectivités et leurs établissements publics peuvent passer hors marché, avec le même prestataire, des commandes de travaux et de fournitures dont le montant annuel n'excède pas 300 000 francs. Au-delà de ce plafond, la passation d'un marché contractuel s'impose.

Si ces dispositions paraissent opportunes pour les fournitures dont l'engagement peut toujours être prévisible, nous pouvons en revanche nous interroger sur leur bien-fondé dans le domaine des travaux. En effet, plusieurs prestations de travaux d'un montant cumulé supérieur à 300 000 francs l'an peuvent concerner des opérations totalement différentes ; certains chantiers sont parfois entraînés par des faits imprévisibles comme des dégâts causés par une tempête.

Dès lors, il me paraît souhaitable de créer un lien juridique entre les termes de « travaux » et d'« opération », pour apprécier le plafond de 300 000 francs. Une telle proposition, tout en faisant respecter le prix plafond à l'intérieur d'une seule opération, permettrait au maître d'ouvrage de ne pas être tenu par le cumul des prestations relevant de plusieurs projets physiques qui n'ont aucune relation entre eux. Sur cette base, le maître d'ouvrage pourrait alors confier à la même entreprise, et hors marché, plusieurs prestations indépendantes les unes des autres, dont la valeur unitaire n'excéderait pas 300 000 francs. L'opération, tous corps de métiers confondus, ne pourrait naturellement pas dépasser le plafond obligeant la passation d'un marché.

Une telle suggestion irait dans le sens d'une simplification des règles de dévolution des travaux, tout en respectant le principe des mises en concurrence. Elle permettrait de faire des économies, puisque le prestataire retenu pour une opération déterminée et qui est soit le mieux-disant, soit le moins-disant, ne se trouverait pas écarté d'une autre opération pour dépassement du plafond.

Les dispositions actuelles du code des marchés publics provoquent, dans le contexte cité, une surenchère au détriment du bon usage des deniers publics. En effet, elles écartent systématiquement des petits chantiers les entreprises qui seraient les mieux-disantes. Aussi, monsieur le ministre d'Etat, serait-il judicieux, voire indispensable d'ajuster le code des marchés publics dans le sens souhaité.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, votre proposition a le mérite de la clarté et du bon sens. Mal-

heureusement, elle va à l'encontre des directives communautaires et de la jurisprudence. Faut-il pour autant en écarter l'examen ? Ma réponse est non. Nous allons donc l'étudier.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, la loi du 3 février 1992 a déterminé les conditions d'exercice des mandats locaux. Je ne vous ai entendu à aucun moment évoquer l'éventualité d'une remise en question de cette législation, fort appréciée par les élus communaux, départementaux et régionaux, et qui leur donne droit à une formation, dont les frais constituent une dépense obligatoire pour la collectivité territoriale.

L'article 14 de cette loi prévoit l'agrément des organismes qui seront chargés d'assurer la formation des élus locaux. Il dispose également qu'un avis doit être donné par le conseil national de la formation des élus locaux.

Un décret du 16 septembre 1992 a précisé la composition de ce conseil. Or, malheureusement, il n'a été installé que le 11 mars 1993, et je le regrette. Pour autant, il ne s'est pas réuni. Un nouveau décret, en date du 4 octobre dernier, en a modifié la composition alors qu'un arrêté du 5 octobre en a désigné les vingt membres.

Ainsi, près de deux ans après le vote de la loi, les élus locaux demeurent encore dans l'impossibilité de recevoir une formation !

Quelles sont, monsieur le ministre, vos intentions à l'égard de ce conseil national ? Envisagez-vous qu'il se réunisse rapidement ? Pensez-vous que des agréments d'organismes de formation pourront être donnés d'ici à la fin de l'année pour que les élus locaux qui le souhaiteraient puissent, dès 1994, s'inscrire pour recevoir une formation dans les organismes de leur choix ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, le Gouvernement attache la plus grande importance à la mise en place et au fonctionnement de ce conseil national de la formation des élus locaux. C'est la raison pour laquelle, et conformément aux dispositions de la loi de février 1992, un arrêté sur sa composition a été publié au *Journal officiel* du 4 octobre.

L'installation du conseil national s'effectuera avant la fin de cette année, de sorte que les premiers agréments devraient être délivrés dès le début de 1994.

Nous en sommes conscients, la formation des élus locaux est un élément important de leur statut. Les moyens nécessaires pour la concrétiser seront donc mis en œuvre.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez souligné dans votre intervention la difficulté de la mise en pratique de la nouvelle bonification indiciaire et j'en ai pris acte. Cela dit, ma question concerne les primes d'un certain nombre de fonctionnaires de police.

En premier lieu, s'agissant de la prime du SGAP dont bénéficient les policiers de la petite couronne, le ministre de l'intérieur, Paul Quilès, s'était engagé, en 1992, à l'étendre aux policiers de la grande couronne. Or il semble que, dans votre budget, vous remettiez en cause cet engagement. Pourtant, vous savez comme moi que les difficultés de la vie quotidienne sont les mêmes pour les

fonctionnaires de police de la grande couronne que pour ceux de la petite couronne. Il me paraît donc nécessaire de revenir au plan qui avait été mis en place pour l'extension de la prime du SGAP.

En second lieu, j'observe que les personnels de préfecture - qui sont sous votre responsabilité - bénéficient d'une indemnité de 10 000 francs par an, contrairement à ceux des services administratifs. Envisagez-vous de généraliser cette prime pour tous les personnels des services administratifs dont les fonctions sont très importantes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il est bien dommage, monsieur le député, que, alors même qu'il prenait la décision d'étendre la prime en question au SGAP de Versailles, mon prédécesseur, M. Quilès, pour lequel j'ai beaucoup d'estime, n'ait pas dans le même temps dégagé les crédits nécessaires.

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il est toujours facile de vivre à crédit. C'est d'ailleurs un principe que vous avez un peu trop souvent mis en pratique ! (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Derosier. Ce n'est pas une réponse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Si, c'en est un des éléments monsieur Derosier. Si vous savez où trouver l'argent, dites-le moi. Je ne demande pas mieux.

M. Julien Dray. Facile !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur Dray, je vous connais bien, vous êtes capable de dire autre chose.

S'agissant de votre première question, je vous répondrai que je ne suis pas défavorable au principe de l'extension de ladite prime ; bien au contraire. J'étudie dans quelle mesure nous pourrions commencer à l'appliquer.

En ce qui concerne votre deuxième question, je vous indique que nous étudions comment nous pourrions effectivement faire bénéficier un certain nombre de personnels de la mesure que vous avez indiquée.

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le ministre d'Etat, au cours de la présentation de votre budget devant la commission des lois, vous avez insisté sur la priorité que vous entendez donner à la police de proximité. Je m'en réjouis dans la mesure où j'y vois une confirmation de la politique de l'ilotage et des plans locaux de sécurité qui a été mise en place par vos prédécesseurs.

S'agissant des ilotiers, c'est-à-dire de la police de proximité chargée de lutter contre la délinquance, un problème se pose : les délinquants n'ont pas exactement les mêmes horaires que les policiers ! (*Sourires.*) A quoi sert d'organiser des rondes d'ilotiers le matin jusqu'à midi, dans la mesure où les délinquants dorment encore ? En revanche, ces rondes s'imposeraient le soir, à partir de dix-neuf heures, et le week-end, c'est-à-dire quand ces délinquants donnent libre cours à leur imagination dans les rues, en particulier dans nos banlieues.

J'ai souvent eu l'occasion d'évoquer la question des horaires des ilotiers avec les syndicats de police de mon département. Ils ont bien conscience du fait qu'ils doivent assurer leur mission de sécurité publique vingt-

quatre heures sur vingt-quatre. Toutefois, cela requiert d'engager des discussions avec les représentants du personnel.

Monsieur le ministre d'Etat, maintenant que les élections syndicales sont passées, allez-vous pousser un peu plus loin ce dossier afin que les ilotiers soient présents aux moments où les habitants de nos banlieues en ont le plus besoin ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Madame le député, vos observations sont, si j'ose dire, plus que pertinentes. Il est vrai que l'une des carences de notre système est l'homogénéité de notre organisation et des horaires. J'ai déjà dit ce matin qu'il fallait adapter les structures de la police à la constitution des zones criminelles mais on peut faire exactement la même remarque pour les horaires, et votre département n'est pas le seul concerné. Il ne sert en effet à rien de faire de l'ilotage si on arrête à dix-huit heures.

Je discuterai de ces problèmes dans le courant du mois de novembre avec les organisations syndicales ainsi qu'avec les responsables des services de police afin d'adapter l'organisation de la police aux nécessités.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre d'Etat, j'ai pris bonne note de votre intervention devant la commission des lois, que vous avez reprise, selon laquelle le rapport de M. Balkany n'est qu'un simple document de travail qui ne peut vous engager en aucune manière. Ainsi, vous revenez sur votre idée de mettre en place une sorte de garde nationale.

Vous avez annoncé la création de commissariats de police dans un certain nombre d'ilots sensibles. Mais quels effectifs leur affecterez-vous ?

Vous comprendrez l'attention que je porte à ce problème dans la mesure où la construction d'un commissariat est prévue dans la ville de Grigny, située dans ma circonscription.

Il ne s'agit pas simplement de construire des bâtiments : il faut aussi prévoir des effectifs de police qui puissent exercer pleinement leurs fonctions de contrôle et de sécurité de proximité.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ne prenez pas vos désirs pour des réalités, monsieur Julien Dray !

Lorsque je dis que je ne suis pas engagé par le rapport de M. Balkany, cela ne signifie pas que je ne le retiendrai pas. Certains de ses éléments inspireront très probablement le projet de loi que je serai conduit à rédiger, d'autres peut-être pas.

Lorsqu'on demande un rapport à une personnalité, ce n'est pas pour ne pas s'en servir ; mais cela ne signifie pas non plus qu'on le retiendra de A jusqu'à Z.

J'ai déjà souligné ce matin que les problèmes de sécurité devaient être traités dans leur ensemble - ce n'est pas vous qui allez me le reprocher - puisqu'il y a les problèmes de la police d'Etat, dont vient de parler Mme Neiertz, et ceux des polices municipales. Certains d'entre vous sont contre les polices municipales, d'autres sont pour et en ont créé, qui sont d'ailleurs excellentes. En tout cas, ces polices sont aujourd'hui une réalité.

Il s'agit donc d'organiser une complémentarité entre les tâches de la police d'Etat et celles des polices municipales, et de définir clairement la fonction de l'une et des autres.

Quant aux sociétés de surveillance, de gardiennage et de protection, elles doivent être mieux encadrées et contrôlées par les autorités de l'Etat.

Reste le commissariat de Grigny, que vous appelez de vos vœux. C'est toujours une grande satisfaction pour moi de voir des gens de votre sensibilité réclamer le renfort des forces de police.

M. Patrick Balkany. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ne le prenez pas mal, monsieur Julien Dray ! Cela veut simplement dire que vous avez changé de responsabilités et que, voyant les revendications de la population, vous les faites vôtres. Je les fais également miennes. Mais il est bien évident que je ne construirai pas de commissariats si je n'ai pas de policiers à y mettre. J'essaierai d'être logique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons pris acte de la décision du Gouvernement d'implanter un grand stade à Saint-Denis. Il est évident qu'une structure d'une telle ampleur pose des problèmes spécifiques de sécurité, et donc d'utilisation des moyens policiers de la région parisienne et du département de la Seine-Saint-Denis.

Vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que la sécurité des habitants de ce département ne doit pas souffrir du choix de ce site, mais au contraire en bénéficier. Or nous savons tous que certaines manifestations qui ont lieu dans ce département - le Salon du Bourget, par exemple - ont pour conséquence immédiate de vider tous nos commissariats de leurs effectifs.

Je me permets donc de vous faire une suggestion, bien que vous ayez sans doute déjà réfléchi à ce problème. Ne serait-il pas possible de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier les besoins spécifiques en effectifs, en moyens logistiques et en moyens matériels qu'entraînera le fonctionnement du stade de Saint-Denis, afin que puissent être examinés les problèmes de sécurité non seulement de l'environnement du stade, de la ville de Saint-Denis, mais aussi de l'ensemble du département ? Il faut en effet prendre en compte les besoins de tous, et pas seulement ceux du stade.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le choix de la Seine-Saint-Denis pour implanter le Grand stade est un bon choix et je l'ai appuyé en temps utile.

Vous avez raison de souligner qu'à partir du moment où un tel équipement sera installé, il aura, notamment sur le plan de la sécurité, un certain nombre de conséquences. Il serait tout à fait anormal que la sécurité du département en soit affectée. Une commission interministérielle vient d'être mise en place. Elle étudie ce problème. Nous serons donc en mesure, dans quelque temps, d'y voir plus clair, de cerner les besoins et de définir les moyens.

Nous aurons par conséquent l'occasion de reparler de ce problème, madame de député.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à Mme Monique Papon.

Mme Monique Papon. Monsieur le ministre d'Etat, pour lutter contre l'augmentation régulière de la petite et moyenne délinquance, qui empoisonne la vie de nos quartiers urbains, vous avez, avec Mme le ministre d'Etat chargé de la ville, pris des mesures ambitieuses fondées sur le triptyque bien connu : prévention, dissuasion, répression. Chacun reconnaît le bien-fondé de ces mesures. Vous avez en particulier nommé des sous-préfets coordonnateurs à la ville, qui sont dotés de moyens que vous voulez efficaces.

Mais on s'aperçoit sur le terrain que des lourdeurs techniques freinent considérablement cette efficacité. Je prendrai un exemple.

Les OPE – « opérations prévention été » – sont un succès incontestable. Ainsi, en Loire-Atlantique, près de dix mille jeunes en ont bénéficié et le partenariat Etat-département fonctionne très bien. En revanche, il convient de regretter la multiplicité des lignes budgétaires relatives à ces opérations. Sont concernés non seulement le ministère de l'intérieur, mais aussi ceux de la ville, de la jeunesse et des sports et de la justice, sans oublier le FAS.

Cette multiplicité induit une complexité évidente des engagements d'actions, qui peuvent être pris à des dates différentes, et engendre inévitablement un système extrêmement lourd à gérer.

Ne peut-on envisager une simplification administrative des lignes budgétaires, et donc un regroupement des crédits sur un seul ministère, afin d'éviter des financements dits croisés qui ralentissent le bon déroulement des actions décidées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Oui, madame le député, la simplification est à l'ordre du jour, en tout cas en ce qui concerne les études. C'est bien ce qui a été décidé, et un groupe de travail s'y emploie.

J'ajoute cependant que les choses sont compliquées par l'existence de l'ordonnance de 1959, qu'il faudra peut-être se décider à modifier.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Ma question a un caractère local.

En plusieurs occasions, je suis intervenu en faveur d'un renforcement des effectifs de police urbaine dans l'arrondissement de Saint-Etienne, en particulier dans la vallée du Gier.

En 1992, nous avons obtenu, pour l'ensemble du département de la Loire, l'affectation de vingt-neuf policiers auxiliaires, répartis notamment entre les commissariats de Rive-de-Gier, du Chambon-Feugerolles, de Saint-Etienne et de Firminy.

Malheureusement, le commissariat de Saint-Chamond n'avait pu, quant à lui, bénéficier des renforts souhaités. Le nouveau gouvernement s'est engagé à développer une politique volontariste de lutte contre l'insécurité, qui passe par un renforcement de la présence et de l'action policières sur la voie publique, engagement auquel nous souscrivons pleinement.

Dès votre arrivée au ministère de l'intérieur, monsieur le ministre d'Etat, je vous ai saisi du dossier de Saint-Chamond, en sollicitant l'affectation de six agents en tenue, d'une personne pour l'unité de police judiciaire et administrative et de six policiers auxiliaires.

Votre réponse, en date du 4 août, me semblait favorable, tout au moins en ce qui concerne l'affectation de policiers auxiliaires dans le cadre de la répartition des créations d'emplois décidées lors du collectif budgétaire de 1993. Mais à ce jour, celle-ci ne s'est pas encore concrétisée.

Aussi, j'aimerais que vous puissiez aujourd'hui me confirmer l'affectation de ces policiers auxiliaires, me préciser leur nombre et la date de leur arrivée à Saint-Chamond, ne serait-ce que pour prévoir leur logement.

Je me fais par ailleurs l'écho des préoccupations de plusieurs maires de l'agglomération stéphanoise, en particulier de mon collègue et ami Daniel Mandon, qui connaît des problèmes identiques dans les vallées de l'On-daine. J'aimerais obtenir de votre part des assurances quant au maintien, lors du prochain renouvellement, des postes de policiers auxiliaires accordés l'an passé.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Pour le maintien des postes de policiers auxiliaires existants, la réponse est en principe oui. Pour le renforcement des effectifs de Saint-Chamond, la réponse est également oui.

M. François Rochebloine. Merci, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Les affectations interviendront à la fin de l'année. Ne me demandez pour l'instant ni le nombre exact de ces policiers, ni le jour ni l'heure de leur arrivée, car ce serait un peu excessif.

M. François Rochebloine. La fin de l'année, c'est parfait !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Après le chômage, l'insécurité et l'immigration sont les deux sujets qui préoccupent le plus les Français. Aujourd'hui encore, vous me voyez contraint de reprendre la même litanie, celle propre aux députés de circonscriptions difficiles, aux élus de communes à risques.

Aujourd'hui comme hier, les graves problèmes de ceux qui n'ont pas accès aux contrats de ville sont ignorés ou déniés par les pouvoirs publics. Depuis mars 1993, l'Etat n'a pas modifié d'un iota, sur le terrain, sa politique de protection des personnes et des biens. Dans la plupart des petites villes du Gard, il n'y a aucun changement entre la gestion socialiste de la délinquance et la gestion actuelle ; il n'y a pas de présence policière renforcée dans les quartiers difficiles, pas d'effectifs supplémentaires. Quant à l'ilotage perdestre réclamé par tous les élus de terrain, il est à ranger parmi les intentions fugitives d'une campagne électorale.

Que faut-il faire pour compter sur un soutien efficace du ministère de l'intérieur dans le traitement local de l'insécurité et de l'immigration ? Nous sommes nombreux à nous interroger. Les volontés déclarées du ministre ont-elles vertu à être transmises à tous les niveaux de l'administration ?

Dans nos départements du sud de la France monte une grande déception. De la déception à l'exaspération, de l'exaspération aux choix extrémistes : on doit éviter une telle évolution.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner l'assurance que, sur le terrain, toute la volonté de votre ministère, tous les moyens de votre administration, tous les élus locaux à l'écoute se mettront en synergie sous votre tutelle, pour que les obligations de moyens et de résultats auxquelles le Gouvernement s'est engagé soient honorées ?

En un mot, pensez-vous pouvoir assurer l'arrêt de l'immigration et le retour à la sécurité dans nos villes du Midi, et du Gard en particulier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, la lutte contre l'insécurité et l'immigration clandestine figure bien parmi les priorités du Gouvernement ; j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, et le Premier ministre l'a déclaré avant moi.

Je comprends un peu votre irritation et éventuellement celle des populations. Mais s'imagine-t-on que ces problèmes puissent être réglés d'un coup de baguette magique ? Savez-vous le temps qui s'écoule entre le moment où l'on prend la décision de recruter des policiers et le moment où ils sont effectivement formés ? Si vos concitoyens croient que tous ces problèmes peuvent être résolus en quelques semaines, ils se trompent !

Cela dit, nous sommes en train de nous doter des moyens nécessaires.

D'abord, avant la fin de ce mois, les forces de police et de gendarmerie disposeront des moyens juridiques dont elles avaient besoin.

Ensuite, avec mes collègues le ministre de la justice et le ministre de la défense, nous avons défini la nouvelle procédure des plans départementaux de sécurité. Ceux-ci seront établis conjointement par les procureurs de la République et par les préfets. A l'occasion de cette étude, des moyens supplémentaires seront, si nécessaire, définis et dégagés. C'est également dans ce cadre que seront, le cas échéant, répartis d'une nouvelle manière les forces de police.

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre d'Etat, la loi du 6 février 1992 concernant l'administration territoriale prévoit, dans son article 13, que les comptes des communes devront être rendus publics. Elle prévoit en particulier la consolidation des comptes, à travers les bilans certifiés conformes des sociétés d'économie mixte, ainsi que la publication des comptes des principales associations subventionnées par les communes. Cette loi est applicable au 1^{er} janvier 1994 aux communes de plus de 3 500 habitants. Mais le décret du 27 mars 1993 est complexe et il ne lui faut pas moins de neuf pages pour préciser les modalités d'application de cette loi, qui risque de causer aux maires de grandes difficultés.

J'aurais aimé que vous puissiez simplifier ces modalités, afin de réduire le coût d'application de la loi et du contrôle par la tutelle.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, à l'occasion de cette loi, on a cherché à améliorer la transparence financière, mais nous savons que sa mise en œuvre est délicate. Une simplification est indispensable. Il s'agit d'une véritable consolidation des risques, mais la mise en œuvre d'une consolidation des comptes des collectivités serait très complexe. Le Gouvernement n'estime pas devoir rendre obligatoire la consolidation pour les collectivités locales, même s'il voit d'un œil favorable certaines d'entre elles utiliser cette faculté et recourir aux techniques de consolidation ; ce n'est pas nous qui les découragerons. Une circulaire d'application est en préparation afin de vous donner, sur le plan pratique, les éléments de réponse que vous êtes en droit d'attendre.

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question porte sur la sécurité dans les grandes villes.

Même s'il faut reconnaître que la seule présence du ministre d'Etat à la tête du ministère de l'intérieur a eu tendance à faire baisser la délinquance parce que les malfrats savent qu'il ne les aime pas et que la police, en revanche, sait qu'elle est soutenue, force est cependant de constater que pour lutter efficacement contre la délinquance sur la voie publique, la présence policière et l'ilotage sont indispensables.

Or nous souffrons en ce domaine de graves carences. Je prendrai pour exemple la ville de Nice : en 1945, cette ville comptait 1 000 policiers qui travaillaient quarante-cinq heures par semaine, pour 200 000 habitants ; en 1993, elle en a toujours 1 000 qui travaillent trente-neuf heures par semaine, pour 400 000 habitants.

Compte tenu de cette situation, nous souhaitons que les effectifs soient renforcés et qu'il nous soit possible d'utiliser la CRS basée localement comme les CRS en mission. Ainsi, les effectifs de CRS viendront étoffer les effectifs policiers.

Ce qui est possible à Lyon et à Marseille pourra-t-il être étendu aux autres grandes villes et en particulier à Nice ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, les effectifs de la police ont augmenté l'an dernier dans le département des Alpes-Maritimes. Une autre progression est prévue pour 1994.

En outre, nous enregistrons votre suggestion concernant la mise à disposition d'une CRS ; elle sera rapidement et favorablement étudiée.

M. le président. La parole est à M. André Rossi.

M. André Rossi. Ma question porte sur l'élaboration du SDAU d'Ile-de-France et sa date approximative d'entrée en vigueur. Certes, à première vue, elle peut paraître étonnante venant d'un député de l'Aisne. Mais, monsieur le ministre délégué, le développement de l'Est parisien, et plus spécialement de l'est du département de Seine-et-Marne, conditionne le devenir des arrondissements de Soissons et Château-Thierry.

Or, alors que nous préparons le schéma directeur du sud de l'Aisne et que nous avons besoin de définir l'importance des deux zones industrielles et artisanales que nous prévoyons à Château-Thierry et à Montreuil-aux-Lions, nous apprenons qu'il est question de créer une zone de même type de quelque deux cents hectares à la limite des deux départements, précisément à Lizy-sur-Ourcq. Celle-ci constituerait, de toute évidence un écran concurrentiel en matière de création d'emplois et ferait du sud de l'Aisne une zone d'ortoir.

Il ne m'appartient évidemment pas de prendre position sur la création de cette zone mais je me dois tout de même d'appeler votre attention sur cette question qui concerne l'aménagement du territoire puisqu'elle impose la recherche d'une cohésion entre deux régions, l'Ile-de-France et le sud de la Picardie.

Monsieur le ministre, ne pourrait-on envisager que, sous votre autorité, soit créé un groupe de travail mixte, regroupant des élus de Seine-et-Marne et du sud de l'Aisne, pour étudier une juste répartition de potentiels d'activité et d'emploi et dont les conclusions s'imposeraient à tous. Je vous remercie donc de me renseigner sur l'état actuel d'élaboration du SDAU d'Ile-de-France.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, votre question met l'accent sur une double concordance entre la politique nationale de l'aménagement du territoire et le SDAU de la région Ile-de-France d'une part, et entre ce dernier et les SDAU, ou plans d'occupation des sols, des régions qui jouxtent la région Ile-de-France, d'autre part.

Le problème du SDAU d'Ile-de-France a déjà été évoqué lors du débat sur l'aménagement du territoire ici même, le 22 octobre dernier. Il est sérieusement à l'étude. Nous devons veiller à ce qu'il ne transgresse pas les grandes orientations sur lesquelles est fondée la politique nationale d'aménagement du territoire. Et nous savons que certaines décisions ne peuvent trop attendre. Au début de l'année 1994, une décision interviendra donc.

Il importe ensuite de veiller à ce que les documents d'urbanisme d'un secteur géographique comme le vôtre soit mis en concordance avec le SDAU de la région Ile-de-France afin d'éviter que celui-ci n'ait des conséquences fâcheuses pour le développement du secteur de l'Aisne qui vous intéresse.

M. le président. Au titre du groupe République et liberté, la parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le ministre d'Etat, ma question est relative à la sécurité publique lors de certaines réunions politiques.

La venue du président du Front national dans ma circonscription, la semaine dernière, a donné lieu à de violents incidents qui ont fait quelques blessés, autant du côté des forces de l'ordre que de celui des manifestants. Prévoyant, bien sûr, de tels événements, j'avais demandé aux organisateurs de cette manifestation d'y renoncer. Mais ils ont passé outre.

L'Etat, les collectivités territoriales, les communes consacrent des moyens importants à l'intégration des exclus de la société et aux quartiers en difficulté. Dès lors, est-il nécessaire de venir mettre en ébullition certaines communautés et de les dresser les unes contre les autres sans pour autant apporter de solutions ?

Que prévoyez-vous, monsieur le ministre d'Etat, pour éviter de tels dérapages dont nul ne sait où ils s'arrêteront ?

M. Julien Dray. Il faut interdire ce genre de réunions !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le projet visant à mieux contrôler l'immigration clandestine et à faciliter l'intégration des populations légalement installées sur notre sol, celui sur la révision constitutionnelle ou mes propos relatifs aux objectifs du Gouvernement en matière d'aide au développement, n'ont d'autre but que celui d'empêcher le développement de la xénophobie sur notre territoire et d'échapper aux dérives qui sont constatées dans des pays voisins comme l'Allemagne.

Les préfets ont reçu des instructions très strictes pour surveiller de près tous événements de ce type. Cela étant, nous sommes dans une démocratie et le droit de réunion existe dès lors qu'on a affaire à des groupements légalement constitués.

Il appartient à tous les responsables politiques de veiller à ne pas dépasser une certaine limite dans leurs propos. En outre, je rappelle que dans tous les départements sont désormais mis en place des groupes d'études contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, et cela relève de leurs responsabilités.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Parmi les victimes principales de votre budget pour 1994 figurent les collectivités locales. La diminution drastique des dotations et des compensations de l'Etat va, en effet, nécessairement entraîner soit une hausse de la fiscalité locale, soit une réduction sensible des investissements ou des prestations sociales.

A l'heure où le Gouvernement annonce une baisse de l'impôt sur le revenu qui ne profitera pas aux plus modestes, car ils n'y sont généralement pas assujettis, mes questions sont simples. Comptez-vous continuer d'abaisser le plafond de la taxe d'habitation ? Envisagez-vous d'établir un tel plafond pour la taxe foncière quand elle est acquittée par les propriétaires occupants ? Cela permettrait enfin d'accorder des avantages fiscaux aux catégories les plus modestes.

Messieurs les ministres, vous êtes généreux avec les entreprises, même si l'expérience montre que c'est complètement inefficace - je pense notamment à l'abattement de 16 p. 100 sur la taxe professionnelle. Nous avons déjà proposé, au cours de la discussion de plusieurs lois de finances, qu'il y ait pour cette taxe non seulement un plafond, mais un plancher afin d'établir des règles plus équitables de compétitivité entre les entreprises. Que prévoyez-vous en la matière ?

Enfin, messieurs les ministres, vous dites que le Gouvernement se préoccupe de l'emploi ; prévoyez-vous de faire payer aux entreprises qui réalisent des bénéfices le coût des licenciements auxquels elles peuvent avoir recours ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, dans la conjoncture actuelle, un plafonnement des taxes est difficilement concevable si nous ne voulons pas réduire davantage les possibilités de financement dont doivent disposer les collectivités locales. Celles-ci, nous le savons, portent, en effet, une part essentielle de l'effort d'investissement dans notre pays.

Cela étant, n'exagérons pas la réduction des moyens financiers consentis par l'Etat aux collectivités locales l'année prochaine. J'en prends pour preuve la DGF qui représente, en moyenne, pour les communes de France, 30 p. 100 de leurs ressources. La réforme de la DGF, qui va être prochainement présentée à l'Assemblée nationale, prévoit de faire éclater cette dotation en deux : une dotation forfaitaire, qui assurera à toutes les communes le maintien des ressources en francs courants, et une dotation d'aménagement qui accordera des moyens supplémentaires aux villes à quartiers urbains difficiles, aux communes rurales qui connaissent la situation financière la plus délicate et, surtout, aux structures intercommunales dont l'action est en grande partie orientée vers l'investissement.

M. Jean-Pierre Brard. Vous répondez très bien aux questions qui ne vous sont pas posées !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre délégué, les fonctionnaires territoriaux sont légitimement inquiets face à la dégradation de leur situation. Et avec 15 p. 100 de perte de pouvoir d'achat depuis 1983, il y a de quoi ! A cela s'ajoute le fait que le régime spécifique de retraite pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers titulaires n'échappe pas à la règle de l'austérité.

Depuis 1985, des prélèvements sont opérés par l'Etat sur les réserves de la CNRACL pour compenser des régimes spécifiques devenus déficitaires en raison des

nombreuses suppressions d'emplois. L'Etat entend ainsi faire payer aux collectivités locales et aux hôpitaux les effets d'une politique de restructuration des services publics.

Si l'on additionne l'ensemble des transferts au titre de la compensation généralisée entre régimes de base obligatoire et de la surcompensation, c'est un total de 16,5 milliards de francs qui sera versé en 1993, soit plus de 51 p. 100 du montant des pensions servies aux retraités de ce régime. Cette somme atteindra 17 milliards de francs en 1994, si le taux devait être reconduit.

Les prélèvements opérés au titre de la surcompensation ont été augmentés de façon considérable : de 22 p. 100 jusqu'en 1991, le taux est passé à 30 p. 100 en 1992 et à 38 p. 100 pour 1993. Il est prévu de maintenir ce dernier taux en 1994. Le résultat de ce transfert de charges, qui s'effectue au détriment de la caisse et que nous dénonçons depuis le début, pénalise gravement sa gestion.

Monsieur le ministre délégué, comptez-vous stopper le processus de ponction drastique de l'Etat sur la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux ? Comptez-vous supprimer le mécanisme de surcompensation et, dans une hypothèse favorable, accepteriez-vous de rembourser aux collectivités locales les sommes indûment versées à ce titre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, vous le savez, le problème de la CNRACL ne date pas d'aujourd'hui.

M. Léonce Deprez. C'est vrai !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Les besoins de financement des régimes spéciaux déficitaires, accrus par la dégradation de leur situation, ont conduit en 1992 et en 1993 et conduira en 1994 à une majoration du taux de la surcompensation.

Mais pour la CNRACL, dont les résultats excédentaires depuis 1989 ont permis de dégager plus de 15 milliards de francs de réserves, cette majoration reste compatible avec sa situation financière et nécessaire dans le contexte d'ensemble des finances publiques.

C'est dans le cadre de l'évolution de ce contexte général comme en fonction de l'évolution des comptes de la caisse que pourra être définie, en 1995 et les années suivantes, le niveau des charges de compensation. Ne préjugeons donc pas aujourd'hui des mesures à prendre !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Frantz Taittinger.

M. Frantz Taittinger. Monsieur le ministre d'Etat, vous me pardonnerez de revenir sur une question qui a déjà été longuement évoquée par mes collègues mais qui, vous en conviendrez certainement, est d'actualité.

Avec les problèmes du chômage, l'insécurité engendrée par la grande et la petite délinquance est la préoccupation majeure de la population française. Or, dans ma circonscription d'Asnières et de Colombes, les effectifs de police décroissent peu à peu alors que quarante à cinquante policiers supplémentaires seraient nécessaires.

Bien que le budget du ministère de l'intérieur soit sensiblement en hausse, je remarque que, hormis une augmentation du nombre des appelés du contingent affectés dans la police, aucune création effective de poste n'est envisagée. Ni les appelés, dont l'expérience et la formation seront insuffisantes pour faire face aux situations dif-

ficiles des zones à fort taux de délinquance, ni la création de polices municipales ne pourront totalement pallier cette carence. Or les Français nous jugeront exclusivement aux mesures concrètes et réellement perceptibles que nous aurons mises en place.

Monsieur le ministre d'Etat, n'aurait-il pas été plus efficace et rassurant pour la population de créer un nombre important de postes nouveaux et de recruter des effectifs supplémentaires dans la police nationale, avec les moyens matériels appropriés, quitte à différer d'autres choix budgétaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, j'ai eu dernièrement l'occasion de recevoir une délégation de responsables locaux du secteur de Colombes, Asnières, Cllichy, Villeneuve-la-Garenne...

M. Jacques Brunhes. Vous oubliez Gennevilliers !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. C'est exprès : je voulais voir si vous suiviez bien, monsieur Brunhes. *(Sourires.)*

J'ai donc indiqué à cette délégation que des renforts de policiers en nombre important y seraient bien affectés avant la fin de cette année. Je le confirme ici. Pour le reste, que voulez-vous que je vous réponde ? Aurait-il mieux valu recruter des policiers ? Bien sûr ! Moi aussi, j'aurais préféré cette solution. Encore que je ne sois pas tout à fait sincère en vous répondant cela. En effet, j'ai eu ce matin l'occasion de dire que, avec plus de 200 000 policiers et gendarmes, l'effectif des forces de police et de sécurité était suffisant. Tout le problème réside en fait dans leur utilisation sur le terrain et nous nous employons à le résoudre. J'espère que nous pourrions répondre ainsi aux besoins des populations.

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le ministre d'Etat, dans un contexte particulièrement dégradé, votre arrivée au ministère de l'intérieur a suscité un retour à la confiance pour tous les Français inquiets pour leur sécurité et, pour les fonctionnaires de police, un renouveau de motivation dont ils avaient bien besoin. Encore faut-il que les causes de découragement ne viennent pas d'ailleurs.

A Lille, voici dix jours exactement, un étranger en séjour irrégulier hâte le pas et change de direction à la rencontre d'une patrouille. Comme il n'a ni titre de séjour ni papiers d'identité, il est déferé au tribunal qui le remet en liberté parce que son attitude ne révélait pas de menace pour l'ordre public. On se demande qui l'on veut dissuader : les policiers ou les étrangers réfractaires !

L'opinion publique a bien conscience aujourd'hui, comme les policiers, que la rigueur budgétaire imposée par l'impéritie passée et par les difficultés économiques ne permettra pas de tout résoudre en quelques mois. Deux exigences s'imposent : affirmer la cohérence entre la justice et l'action de la police ; trouver les solutions ailleurs, puisque l'augmentation des effectifs se trouve forcément limitée, par exemple dans une meilleure répartition des effectifs - vous venez d'en parler - ou bien dans une recherche qualitative, grâce à laquelle l'efficacité et la motivation deviendraient les maîtres mots.

Sur ce plan, certains problèmes sont aujourd'hui clairement posés. Dans quelle mesure pensez-vous qu'il sera possible de recadrer les activités de la police nationale autour de ses missions essentielles ? Comment répondre au vieillissement des effectifs ? Comment remotiver les personnels administratifs et civils qui ne sont pas

reconnus comme parties prenantes de la police ? La nouvelle bonification indiciaire et le système de la carrière plane pour les personnels en tenue sont-ils supprimés ?

Alors que vous nous avez annoncé une opération de bilan permettant d'envisager une réorganisation en profondeur, où en est votre réflexion sur ces questions qui, parmi d'autres, apparaissent comme autant de clés pour une utilisation plus judicieuse de l'effort budgétaire en matière de sécurité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Votre impatience n'a d'égale que la mienne, monsieur le député. Il n'y a que six mois, bientôt sept, que nous sommes au Gouvernement. Je rappelle donc ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire.

M. Alain Griotteray. Cela fait déjà du temps !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il fallait d'abord faire voter des textes. Ce n'est pas de ma faute, bien au contraire, si certains ne sont pas encore devenus définitifs.

M. Alain Griotteray. La faute à qui ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas la mienne, monsieur Griotteray.

M. Julien Dray. C'est un peu la mienne !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Dès lors que ces textes seront devenus définitifs, le problème que vous avez évoqué, monsieur Charles, ne se posera plus.

Pour ce qui est d'une meilleure utilisation des forces de police, d'une certaine réorganisation, d'une adaptation des structures, j'ai répondu ce matin. Je répète donc que je suis engagé dans un effort non seulement de réflexion mais aussi de concertation avec les organisations syndicales. Dans le courant de ce mois, j'ai d'ailleurs rappelé que concertation ne signifiait pas cogestion.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Chacun a des responsabilités qui lui sont propres. Cependant pourquoi ne serions-nous pas d'accord au moins sur l'essentiel, c'est-à-dire faire en sorte que les forces de police soient mieux utilisées pour mieux assurer la sécurité des personnes et des biens ? C'est notre préoccupation ; c'est aussi la vôtre.

M. Serge Charles. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le ministre d'Etat, j'évoquerai, moi aussi, le problème de la sécurité en banlieue parisienne en prenant l'exemple de ma commune, Le Perreux, dans le Val-de-Marne.

Vingt commerçants ont été cambriolés en trois mois ; un fleuriste a été assassiné voici quinze jours et une véritable psychose s'est développée dans la ville. Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, vous avez consenti beaucoup d'efforts, notamment en termes de renforcement des effectifs, d'augmentation des moyens, et je vous en remercie. Néanmoins il reste beaucoup à faire, notamment en matière de réorganisation.

En effet, Le Perreux, comme beaucoup de communes de la banlieue parisienne, malgré ses 30 000 habitants, n'a pas de commissariat. Cette commune dispose seulement d'une annexe qui ferme à dix-huit heures quarante-

cinq et qui n'est ouverte ni le samedi ni le dimanche. En outre les effectifs de titulaires se limitent à un brigadier-chef et à quatre policiers.

Certes, monsieur le ministre d'Etat, vous nous avez attribué récemment, et je vous en remercie également, dix policiers auxiliaires, pour lesquels nous faisons, avec plaisir, de gros efforts, que nous sommes prêts à accroître encore. Néanmoins, il conviendrait que l'Etat, de son côté, augmente ou, plutôt, redéploie ses moyens pour tirer pleinement parti du renfort que constituent ces policiers auxiliaires.

Après avoir bien réfléchi à ces problèmes de redéploiement et de réorganisation, je vous présente deux demandes qui, pour modestes et locales qu'elles soient, sont terriblement importantes pour nous.

Nous voudrions d'abord, comme beaucoup de communes qui sont dans le même cas que nous, que les commissariats annexes restent ouverts plus tard, si possible jusqu'à vingt et une heures trente, parce que la délinquance dont sont victimes les commerçants, souvent liée à la drogue, se produit en soirée.

Nous souhaiterions ensuite une légère augmentation des effectifs de titulaires. En l'occurrence il s'agirait de les porter de cinq à huit, ce qui permettrait de bien encadrer nos policiers auxiliaires et de mettre en place un véritable ilotage.

Nous avons confiance en la police nationale ; nous avons confiance en vous, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Vous savez, monsieur le député, que j'ai déjà sensiblement renforcé les effectifs de police affectés à la petite couronne. Je suis naturellement décidé à poursuivre dans cette voie.

Dans votre cas, il s'agit non seulement des effectifs de police affectés dans des commissariats, mais également de police judiciaire, avec les BRECs, les brigades régionales d'enquête et de coordination. Celle du ressort auquel vous appartenez obtient de très bons résultats et nous allons continuer à la soutenir.

Pour le reste, j'ai pris bonne note de votre demande et je verrai dans quelle mesure je peux vous aider à satisfaire les besoins de votre population.

M. Gilles Carrez. Je vous remercie.

M. le président. La parole est à M. Jacques Masdeu-Arus.

M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, si le présent projet de budget associe les collectivités locales à l'effort de maîtrise des finances publiques, c'est parfait ; mais si l'Etat cherche à inciter certains secteurs de l'économie, il est indispensable de faciliter l'investissement local, dont les bénéficiaires sont en majeure partie les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Aussi, permettez-moi de formuler quelques remarques concernant les modes de financement de ces investissements locaux.

A l'origine, le décret des 5 et 10 août 1791 et la loi du 15 mai 1818 exigeaient une loi ou un décret pour autoriser les collectivités locales à souscrire un emprunt. Heureusement, la procédure a évolué et a été simplifiée ! La raison tenait sans doute au fait qu'à l'époque le recours à l'emprunt était exceptionnel. Aujourd'hui, les collectivités locales jouent un rôle de plus en plus important.

Pendant très longtemps, les collectivités ont bénéficié de prêts privilégiés dont les taux étaient particulièrement intéressants. L'ère de la libéralisation de ces emprunts a conduit à la banalisation des prêts.

Avec la mutation en 1987 de la CAECL en Crédit local de France, les prêts locaux ont été alignés sur les conditions de droit commun du marché financier. Aujourd'hui, les collectivités locales bénéficient de taux d'intérêt normaux pour leurs emprunts destinés à la réalisation de travaux publics.

Or, si auparavant leur coût pouvait être attractif, ce n'est plus le cas actuellement. En effet, le coût réel des emprunts s'est cruellement accru, car le différentiel entre l'inflation et les taux d'intérêt des prêts proposés aux collectivités territoriales est devenu très important.

Pour mémoire, il est passé de moins 2,25 p. 100 en 1981 à plus 5,80 p. 100 en 1985, à plus 6 p. 100 en 1992 et à 7 p. 100 en 1993. Alors qu'en 1993 le taux d'inflation sera de l'ordre de 2,5 p. 100, le taux d'intérêt des prêts est d'environ 10 p. 100.

M. le président. Il faudrait conclure !

M. Jacques Masdeu-Arus. La banalisation des emprunts locaux se révèle donc néfaste pour les collectivités locales car elle restreint la politique d'investissement. Aussi, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de revenir à la situation antérieure et de permettre aux communes de bénéficier de taux d'intérêt bonifiés - comme cela va être prévu pour les régions et les départements - qui pourraient être indexés sur le taux d'inflation ?

M. le président. Voilà !

M. Jacques Masdeu-Arus. Trente secondes, monsieur le président !

Je pense que, corrélativement, il serait indispensable de permettre une renégociation des emprunts existants afin de les faire bénéficier de ces nouveaux taux d'intérêt.

M. le président. Merci !

M. Jacques Masdeu-Arus. Cependant, je suis tout à fait conscient qu'une telle facilité serait exagérée s'il n'y avait pas de garde-fou. Aussi, pour porter les meilleurs fruits, cette réforme doit-elle impérativement s'accompagner d'une mesure obligeant les collectivités à réutiliser impérativement ces fonds dans la section d'investissement.

M. le président. Ce n'est pas possible, monsieur Masdeu-Arus ! Je suis forcé de vous interrompre !

M. Jacques Masdeu-Arus. Je n'ai pas utilisé mes deux minutes, monsieur le président.

M. le président. Vous en avez utilisé plus de trois !

M. Jacques Masdeu-Arus. Absolument pas !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, vous avez mis l'accent sur un problème important et d'actualité pour toutes nos collectivités, car nous savons combien pèse la dette dans nos budgets communaux, départementaux et régionaux.

La renégociation des emprunts s'est fortement développée entre 1987 et 1990. Le mouvement actuel de baisse très significative des taux d'intérêt nous met de nouveau devant une situation conjoncturelle particulièrement propice à une telle renégociation. Certes, cela relève du domaine contractuel des collectivités locales et il n'appartient pas à l'Etat, compte tenu de la liberté dont elles disposent en la matière, d'intervenir pour contraindre les

collectivités à mener cette renégociation. Toutefois, nous ne manquons jamais de leur recommander très vivement de recourir à cette procédure afin d'alléger le poids de leur dette.

Par ailleurs, le Gouvernement partage votre souci légitime que soit encouragé le secteur du bâtiment et des travaux publics. Il a donc décidé qu'une partie importante de l'emprunt 6 p. 100 qui a été contracté cette année...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. L'emprunt Balladur.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... sera destiné à permettre aux collectivités locales de construire des collèges et des lycées. Il s'agit de satisfaire un besoin de sécurité car il subsiste encore trop d'établissements de type Pailleron.

Telles sont, monsieur le député, les orientations que le Gouvernement met en œuvre pour répondre à vos légitimes préoccupations.

M. Jacques Masdeu-Arus. Et les communes dans tout cela !

M. Robert Poujade. Pensez aux communes !

M. le président. Au titre du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Monsieur le ministre d'Etat, je serai très bref afin de ne pas me faire rappeler à l'ordre par le président. D'ailleurs vous avez déjà répondu largement aux préoccupations des parlementaires tant lors de votre audition par la commission des lois que ce matin.

Ma question est simple.

Vous avez organisé des opérations « coup de poing » dans les quartiers de la Goutte-d'Or, situés dans le XVIII^e arrondissement, et Flandre, dans le XIX^e arrondissement, lesquels appartiennent à ma circonscription. Elles ont été des succès. Or je crains, monsieur le ministre d'Etat, que de telles opérations ne puissent être renouvelées si les CRS - auxquels je tiens à rendre hommage publiquement parce qu'ils ont accompli un travail extraordinaire - étaient retirés de ces arrondissements au mois de novembre. Si la police disparaissait de la rue, les voyous reprendraient immédiatement possession des trottoirs.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jean-Pierre Bloch. Monsieur le ministre d'Etat, que comptez-vous faire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Continuer ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur et article 62 (*suite*).

Annexe n° 28 (Intérieur et aménagement du territoire : collectivités locales) de M. Maurice Ligot, rapporteur spécial.

Annexe n° 29 (Intérieur et aménagement du territoire : sécurité) de M. José Rossi, rapporteur spécial.

Avis n° 584, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome IV (Intérieur et aménagement du territoire : collectivités locales : administration générale et collectivités locales) de M. Paul-Louis Tenailon ; tome V (Intérieur et aménagement du territoire : sécurité : police) de M. Gérard Léonard ; tome VI (Intérieur et aménagement du territoire : sécurité : sécurité civile) de M. Christian Estrosi.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 2 novembre 1993

SCRUTIN (N° 168)

sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle
relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile

Nombre de votants	543
Nombre de suffrages exprimés	532
Majorité absolue	267
Pour l'adoption	447
Contre	85

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Pour : 231. – MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Jean-Paul Anciaux, René André, André Angot, Daniel Arata, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Raymond-Max Aubert, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, M. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Claude Barate, Jean Bardet, François Baroin, Jean-Claude Barran, André Bascou, Jacques Baumel, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Jean-Marie Bertrand, Jean-Claude Bireau, Jean de Boishue, Philippe Bonnacarrère, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Lucien Brenot, Philippe Briand, Louis de Broissia, Christian Cabal, Jean-François Calvo, Bernard Carayon, Grégoire Carneiro, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, René Chabot, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Ernest Chénier, Gérard Cherpion, Jacques Chirac, Mme Colette Codaccioni, MM. Jean-Pierre Cognat, Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Alain Cousin, Bertrand Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Alain Danilet, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Marie Demange, Christian Demuynck, Yves Deniaud, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Claude Dhinin, Jean Diebold, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Christian Dupuy, Christian Estrosi, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, Jacques-Michel Faure, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Jean-Michel Fourgous, Gaston Franco, Marc Frayse, Bernard de Froment, Robert Galley, René Galy-Dejean, Etienne Garnier, Daniel Garrigue, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean Geney, Jean-Marie Geveaux, Michel Ghysel, Claude Girard, Jean-Louis Goasdouff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean Gougy, Philippe Goujon, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. François Grosdidier, Louis Guédon, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Michel Hannoun, Joël Hart,

Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Robert Huguenard, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Yvon Jacob, Antoine Joly, Didier Julia, Gabriel Kaspereit, Jean Kiffer, Patrick Labaune, Jacques Lafleur, Pierre Laguilhon, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Louis Lauga, Thierry Lazaro, Bernard Leccia, Pierre Lefebvre, Marc Le Fur, Philippe Legras, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Gérard Léonard, Jean-Louis Leonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepercq, André Lesueur, Edouard Leveau, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Arsène Lux, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marleix, Jean Marsaudon, Mme Henriette Martinez, MM. Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Mme Odile Moirin, MM. Georges Mothron, Bernard Murat, Renaud Muselier, Jacques Myard, Mme Catherine Nicolas, MM. Roland Nungesser, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Pierre Pascallon, Pierre Pasquini, Daniel Pennec, Jean-Jacques de Peretti, Michel Péricard, Pierre Petit, Alain Peyrefitte, André-Maurice Pihouée, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Marcel Porcher, Robert Poujade, Alain Poyart, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Eric Raoult, Jean-Luc Reitzer, Henri de Richemont, Pierre Rinaldi, Yves Rispat, Mme Marie-Josée Roig, M. Jean Rosselot, Mme Monique Rousseau, MM. François Roussel, Jean-Marie Roux, Antoine Rufenacht, Frédéric de Saint-Sernin, Bernard Schreiner, Bernard Serrou, Alain Suguenot, Frantz Taittinger, Michel Terret, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Alfred Trassy-Paillogues, Georges Tron, Anicet Turinay, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Yves Van Haecke, Christian Vanneste, François Vannson, Jacques Vernier, Claude Vissac et Robert-André Vivien.

Contre : 1. – M. Jérôme Bignon.

Abstentions volontaires : 5. – MM. Raoul Bétéille, Xavier Deniau, André Fanton, Pierre Mazeaud et Maurice Nénou-Pwataho.

Non-votant : M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (215) :

Pour : 197. – MM. Jean-Pierre Abelin, Léon Aimé, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Didier Bariani, Raymond Barre, Jacques Barrot, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bastiani, Dominique Baudis, Charles Baur, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Jacques Blanc, Michel Blondeau, Roland Blum, Gérard Boche, Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Yvon Bonnot, Mmes Jeanine Bonvoisin, Emmanuelle Bouquillon, MM. Alphonse Bourgasser, Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Briane, Jacques Briat, Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Jean-

Marc Chartoire, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Charles de Courson, Yves Coussain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypres, Olivier Darrason, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Léonce Deprez, Jean-Jacques Descamps, Serge Didier, Willy Diméglio, Maurice Dousset, André Droitcourt, Eric Duboc, Mme Danielle Dufeu, MM. Georges Durand, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratiem Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Claude Goasguen, Michel Godard, François-Michel Gonnot, Christian Gourmelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellicr, Pierre Hériaud, Pierre Hérisson, Patrick Hoguet, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Hyst, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kergueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Pierre Lang, Harry Lapp, Gérard Larrat, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Michel Mercier, Pierre Merli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Charles Millon, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Mme Monique Papon, MM. Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Daniel Picotin, Jean-Pierre Pierre-Bloch, Xavier Pintat, Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Préel, Jean Proriot, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rochebloine, Marcel Roques, Serge Roques, André Rossi, José Rossi, Yves Rousset-Rouard, Max Roustan, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugey, François Sauvadet, Jean-Marie Schleret, Jean Seitlinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, André Trigano, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer et Adrien Zeller.

Contre : 5. - M. Jean-Louis Beaumont, Mme Christine Boutin, MM. Jean Desanlis, Pierre Micaux et Philippe de Villiers.

Abstentions volontaires : 6. - MM. Yves Bonnet, Jacques Brossard, Laurent Dominati, Alain Griotteray, Hervé Mariton et Mme Yann Piat.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 2. - MM. Jean-Michel Boucheron et Laurent Cathala.

Contre : 53. - MM. Gilbert Annette, Henri d'Attilio, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Jean-Pierre Chevènement, Camille Darsières, Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derossier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique

Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Jacques Floch, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean Glavany, Jacques Guyard, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jalton, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, Jack Lang, Jean-Yves Le Déaut, Louis Le Pen-sec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Marius Masse, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Georges Sarre, Roger-Gérard Schwartzberg et Henri Sicre.

Groupe communiste (23) :

Contre : 22. - MM. François Asensi, Rémy Auchédé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Jean-Pierre Brard, Jacques Bruahes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gayssot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

Groupe République et Liberté (22) :

Pour : 16. - Mme Thérèse Aillaud, MM. Gilbert Baumes, Edouard Chammougon, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Alain Madalle, Alfred Muller, Jean Royer, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Contre : 4. - MM. Bernard Charles, Bernard Tapie, Aloyse Warhouver et Emile Zuccarelli.

Non-inscrits (1) :

Pour : 1. - M. Michel Noir.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Claude Bahu, Jérôme Bignon, Jacques Brossard, Claude Demassieux, Eric Doligé et Maurice Nénou-Pwataho qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Jean-Michel Boucheron et Laurent Cathala, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

M. Marius Masse a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

MM. Claude Malhuret et Marius Masse ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».